

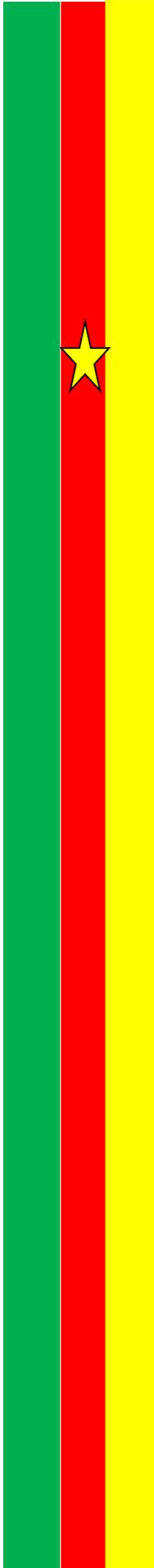
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

-----  
Paix – Travail – Patrie  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

-----  
Peace – Work – Fatherland  
-----



**REVUE DE L'EXECUTION  
BUDGETAIRE  
A FIN JUIN 2021**

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES TABLEAUX .....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	iii
LISTE DES ENCADRES .....	iii
RESUME EXECUTIF .....	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : EXECUTION DES RESSOURCES .....	4
1.1. Les recettes internes.....	4
1.2. Emprunts et dons.....	11
DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES.....	15
2.1. Dépenses par nature économique .....	16
2.2. Cas particuliers des dépenses sociales .....	20
TROISIEME PARTIE : SOLDES BUDGETAIRES ET FINANCEMENT .....	21
3.1. Soldes budgétaires .....	21
3.2. Financement.....	22
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES.....	24
4.1. Situation de la passation et de l'exécution des marchés publics .....	24
4.2. Gestion Budgétaire Spécifique.....	27
4.3. Problématiques particulières.....	32
CONCLUSION .....	37
ANNEXES.....	vi
ANNEXE 1 : Changements induits par l'ordonnance du 07 juin 2021 sur les grandes rubriques du budget .....	vi
ANNEXE 2 : Récapitulatif de l'exécution Les dépenses par programme (en milliards) .....	xiv
ANNEXE 3 : Les dépenses selon la classification administrative (en milliards).....	xxiii
ANNEXE 3 : Exécution du service de la dette (en milliards) .....	xxvi
ANNEXE 4 : Les dépenses selon la région (en milliards) .....	xxvi
TABLE DE MATIERES.....	xxvii

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Ressources budgétaires au premier semestre 2021 (en milliards) .....	4
Tableau 2: Rendement des impôts et taxes à fin juin (en milliards) .....	9
Tableau 3: Ventilations des recettes par type de droits et taxes, (en milliards) .....	10
Tableau 4: Recettes non fiscales à fin juin 2021 (en milliards).....	11
Tableau 5: Emissions des BTA des premiers semestres 2020 et 2021 (en milliards) .....	13
Tableau 6: Emissions des OTA aux premiers semestres 2020 et 2021 (en milliards).....	14
Tableau 7: Emprunts et dons (en milliards) .....	14
Tableau 8: Exécution globale du budget en charges (en milliards) .....	15
Tableau 9: Exécution des dépenses sociales à fin juin 2021 hors chapitre commun (en milliards).....	20
Tableau 10: Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards) .....	21
Tableau 11: Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards) .....	23
Tableau 12: Performances globales de la passation et de l'exécution des marchés publics .	25
Tableau 13: Situation des ressources transférées aux CTD (en millier).....	29
Tableau 14: Evolution des appuis en investissement aux CTD entre 2020 et 2021 .....	31
Tableau 15: Exécution des ressources d'investissement transférées aux communes (en milliers).....	32
Tableau 16: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles (en milliards) .....	33
Tableau 16: Avances de trésorerie .....	34
Tableau 17: Situation des régies à fin juin 2021 .....	34

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Réalisation des recettes internes et leurs composantes (en milliards).....	5
Graphique 2: Réalisation des recettes pétrolières (en milliards) .....	5
Graphique 3: Réalisation des recettes non pétrolières (en milliards) .....	6
Graphique 4: Réalisation des recettes fiscales (en milliards) .....	6
Graphique 5: Exécution des dépenses courantes (en milliards) .....	16
Graphique 6: Exécution des dépenses d'investissement (en milliards).....	18
Graphique 7: Principales compétences mises en évidences en 2021.....	30
Graphique 8: Répartition régionale des compétences transférées.....	30

## LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Définition et calcul des différents soldes budgétaires .....	21
---	----

## RESUME EXECUTIF

Au premier semestre, l'exécution du budget 2021 a été marquée par la réduction des effets sanitaires de la pandémie du COVID-19 et, par la persistance des problèmes sécuritaires qui perturbent les activités économiques dans les régions du Nord- et du Sud-Ouest.

Bien que la crise du COVID-19 continue de peser négativement sur l'activité économique en général, une embellie a néanmoins été observée, notamment avec une remontée des cours du pétrole entraînant un déséquilibre budgétaire et financier des opérations de l'Etat. Ce qui a entraîné l'adoption le 07 juin 2021 de l'ordonnance N°2020/003, modifiant les projections des ressources et des autorisations de dépenses de la loi de finances initiale de l'exercice 2021.

Ainsi, le budget de l'Etat pour l'exercice 2021 a été révisé à la hausse de 12,6% passant de 4 865,2 milliards en loi de finances initiale 2021 à 5 480,4 milliards dont 5 235,2 milliards pour le budget général et 245,2 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale. Soit une augmentation de 615,2 milliards en valeur absolue. Toute chose qui situe le déficit budgétaire global à 3% du PIB en 2021 contre un objectif initial de 2,8%.

Le bilan de l'exécution du budget à fin juin 2021 se présente comme suit :

### **Exécution du budget en ressources**

Les ressources mobilisées s'élèvent globalement à 2 087,1 milliards, soit un taux d'exécution de 39,9%. Par rapport à fin juin 2020, elles diminuent de 247,1 milliards (-10,6%).

Le niveau de recouvrement des **recettes internes** est de 1 660,3 milliards pour une prévision annuelle révisée de 3 466,1 milliards, soit un taux d'exécution de 47,9%. Ces recettes augmentent de 157,9 milliards par rapport au 30 juin 2020, du fait de la bonne mobilisation des recettes fiscales.

Les **recettes pétrolières** ont été mobilisées à hauteur de 202,2 milliards, en augmentation de 5,1 milliards par rapport à fin juin 2020.

Pour une prévision annuelle révisée de 2 930,1 milliards, les **recettes non pétrolières** ont été recouvrées à hauteur de 1 458,1 milliards, soit un taux

d'exécution de 49,8%. Par rapport à fin juin 2020, elles augmentent de 152,8 milliards en lien avec la bonne mobilisation des recettes des impôts et taxes (+143,4 milliards) et des recettes douanières (+87,3 milliards). En effet, ces recettes se sont chiffrées respectivement à 1 382,3 milliards et 300,7 milliards, soit un taux de réalisation respectif de 50,4% et 48,2%.

La bonne mobilisation des impôts et taxes à fin juin 2021 est due essentiellement à la mise en œuvre de plusieurs réformes d'administration de l'impôt qui ont contribué notamment à sécuriser les recettes, élargir l'assiette et à faciliter les obligations fiscales des contribuables.

Les **recettes non fiscales** se chiffrent à 75,8 milliards sur un objectif annuel de 187,0 milliards, soit un taux de réalisation de 40,5%.

Les prévisions révisées des **emprunts et dons** sont de 1 929,1 milliards et ont été mobilisés à hauteur de 426,7 milliards, soit un taux de réalisation de 22,1%. Les recettes d'emprunts enregistrent en glissement annuel une baisse de 405,1 milliards du fait de l'absence de tirages au titre des prêts FMI et des appuis budgétaires contrairement à fin juin 2020 où ils étaient de 181,6 milliards et 52,7 milliards respectivement.

### **Exécution des charges budgétaires**

Les charges totales s'élèvent à 2 374,4 milliards, soit un taux d'exécution de 45,4% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles se déclinent comme suit :

Le paiement du **service de la dette publique** s'est établi à 603,1 milliards, soit un taux d'exécution de 45,3%.

Le service de la dette publique intérieure est de 451,5 milliards, soit un taux d'exécution de 67%. Il baisse de 95,5 milliards (-17,5%) par rapport à fin juin 2020.

Le service de la dette publique extérieure s'élève à 151,6 milliards sur une dotation de 674,1 milliards, soit un taux d'exécution de 21,1%. En glissement annuel, il diminue de 50 milliards (-24,8%) en raison de la pandémie du COVID

19 et la deuxième phase de l'initiative de suspension du service de la dette du G20.

**Les dépenses courantes** (hors intérêts) sont ressorties à 1 291,3 milliards pour une prévision de 2 498,1 milliards, soit un taux d'exécution de 51,9%. L'ordonnancement des **dépenses de personnel** s'élève à 517,9 milliards pour une prévision révisée de 1 069,5 milliards. Le niveau d'ordonnancement des dépenses **des biens et services** est de 530,6 milliards sur une dotation révisée de 794,0 milliards, soit un taux d'exécution de 66,8%. Les dépenses de transferts et subventions sont ordonnancées à hauteur de 242,8 milliards, représentant 38,8% des prévisions révisées.

Quant aux **dépenses en capital**, elles s'élèvent à 454,2 milliards sur une prévision révisée de 1 352,0 milliards.

Les dépenses en capital sur ressources propres de l'Etat connaissent un taux d'exécution de 37,7%, soit un montant de 220,1 milliards. Celles sur financement extérieur enregistrent un taux d'exécution de 29,5 %, soit 234,4 milliards sur une prévision de 733,8 milliards.

**Les dépenses de trésorerie**, qui concernent le remboursement des crédits de TVA, sont de **39,0** milliards pour une prévision annuelle de 72,0 milliards.

Concernant les **dépenses sociales**, en base ordonnancement, elles se sont établies à 328,3 milliards, soit un taux d'exécution de 41,9%.

### **Soldes budgétaires**

A fin juin 2021, avec des recettes budgétaires globales de 1 640,7 milliards et des dépenses budgétaires globales de 1 841,4 milliards, le solde budgétaire global s'établit à -200,7 milliards. Le solde primaire est de -130,6 milliards. Le solde primaire non pétrolier est de -332,8 milliards. A ce déficit budgétaire se sont ajoutés des besoins financiers de 311,5 milliards, composées de l'amortissement de la dette extérieure (101,2 milliards), de l'amortissement de la dette intérieure (105,4 milliards), les restes à payer trésor et arriérés intérieurs (43,1 milliards), du remboursement des crédits de TVA (39,0 milliards) et des autres emprunts (25,8 milliards).

### **Financement du déficit**

Le besoin de financement s'établit ainsi à 515,2 milliards. Pour les couvrir, l'Etat a trouvé des ressources issues des prêts projets (196,7 milliards), des émissions de titres publics (204,2 milliards), des recettes des correspondants (30,1 milliards), et du financement bancaire (45,3 milliards). Ces ressources non budgétaires se sont élevées en tout à 476,3 milliards, soit un écart de financement de 38,9 milliards.

Toutefois, l'exécution de la loi de finances 2021 reste entachée par des procédures dérogatoires et des carences dans l'exécution du budget d'investissement public.

## INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'exécution du budget de l'Etat au titre du premier semestre 2021. Il est destiné à l'information du public et participe à la transparence budgétaire conformément à la loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Il décrit la situation de l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et revient de façon spécifique sur certains problèmes rencontrés dans la gestion budgétaire.

Le budget 2021 a été autorisé par la loi de finances N°2020/018 du 17 décembre 2020, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021. Au cours du premier semestre 2021, il s'est exécuté dans un contexte marqué par la poursuite de la pandémie et l'intensification des campagnes de vaccinations anti-covid-19 dans tous les pays.

Sur le plan international, on note :

- une reprise de l'économie mondiale en 2021, avec un taux de croissance projeté à 5,9% selon les Perspectives Economiques Mondiales (PEM) du FMI d'octobre 2021. Cette révision s'explique notamment par (i) les mesures de relance budgétaire appliquées dans les principaux pays avancés ; (ii) les anticipations de reprise au second semestre de 2021, grâce à une accélération des campagnes de vaccination. Ainsi, selon les estimations du FMI, dans le groupe des économies avancées, une reprise de l'activité est prévue avec une croissance estimée à 5,2% en 2021 contre une contraction de 4,5% en 2020. Notamment, aux Etats-Unis, l'activité économique devrait connaître une forte expansion et la croissance s'établirait à 6,4% en 2021 contre -3,5% en 2020. En zone euro, l'économie devrait enregistrer une nette reprise (+5,0% contre -6,3%), en perspective d'une levée progressive des restrictions liées à la Covid-19 ;
- une dynamique de l'activité en Afrique subsaharienne avec une croissance prévue à 3,4% contre -1,8%, portée par la reprise envisagée au Nigéria (+2,5% contre -1,8%) et en Afrique du Sud (+4,0% contre -7,0%) ;

- une augmentation de la croissance en zone CEMAC qui se situerait à 1,6% contre une contraction de 1,7% en 2020. S’agissant des échanges, une reprise du commerce mondial de 8,0% est attendue après une contraction de 5,3% en 2020 selon l’OMC, en raison de la reprise du commerce des marchandises globales et non plus uniquement sur les achats liés à la pandémie.
- pour ce qui est de l’inflation, elle devrait passer de 0,7% en 2020 à 1,6% en 2021 dans les pays avancés. Dans les autres pays, elle devrait évoluer de 5,1% à 5,4% sur la même période. En particulier, elle s’établirait à 4,3% aux États-Unis, 2,1% dans la zone euro, 1,1% en Chine, 10,7% en Afrique subsaharienne et 2,0% en zone CEMAC.
- les prix des produits de base devraient augmenter à un rythme plus rapide qu’anticipé. La reprise économique mondiale se renforçant, les cours du pétrole devraient augmenter de près de 60% par rapport à leur base peu élevée de 2020. Les cours des produits de base non pétroliers devraient augmenter de près de 30% au-dessus de leurs niveaux de 2020.

Au plan national, on relève :

- un rebond de la croissance à 3,4% attendu en 2021 après 0,5% en 2020, en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits exportés par le Cameroun, suite à la réouverture des frontières des pays partenaires, et au dynamisme de la demande intérieure ;
- l’adoption d’une loi de finances rectificative, suite à la hausse des cours mondiaux du pétrole entre autres ;
- le relèvement par ordonnance du plafond d’endettement 2021, afin d’augmenter les émissions de titres publics ;
- l’émission d’un nouvel eurobond de 450 milliards pour racheter une partie de l’eurobond émis en 2015 ;
- la conclusion d’un nouveau Programme Economique et Financier 2021-2024 avec le FMI ;
- la 6<sup>ème</sup> édition du Championnat d’Afrique des Nations tenue du 16 janvier au 07 février 2021 ;

- l'achèvement des chantiers liés à la Coupe d'Afrique des Nations 2021 ;
- la persistance des problèmes sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-ouest ;
- l'opérationnalisation des conseils régionaux.

Le présent rapport comporte quatre (04) parties : la première est consacrée à l'exécution des ressources budgétaires où sont analysées les recettes internes recouvrées et les ressources extérieures encaissées ; la deuxième partie s'intéresse aux charges budgétaires où sont scrutées les dépenses effectivement ordonnancées et l'évolution du service de la dette publique ; la troisième partie est centrée sur le solde budgétaire et le financement du déficit ; la quatrième partie explore les problématiques particulières et les difficultés liées à l'exécution du budget.

## PREMIERE PARTIE : EXECUTION DES RESSOURCES

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. Au terme du premier semestre 2021, les ressources mobilisées s'élèvent à 2 087,1 milliards, soit un taux d'exécution de 39,9% comparativement aux prévisions de la loi de finances rectificative fixées à 5 235,2 milliards. Par rapport à fin juin 2020, ces ressources budgétaires diminuent de 247,1 milliards (-10,6%).

**Tableau 1: Ressources budgétaires au premier semestre 2021 (en milliards)**

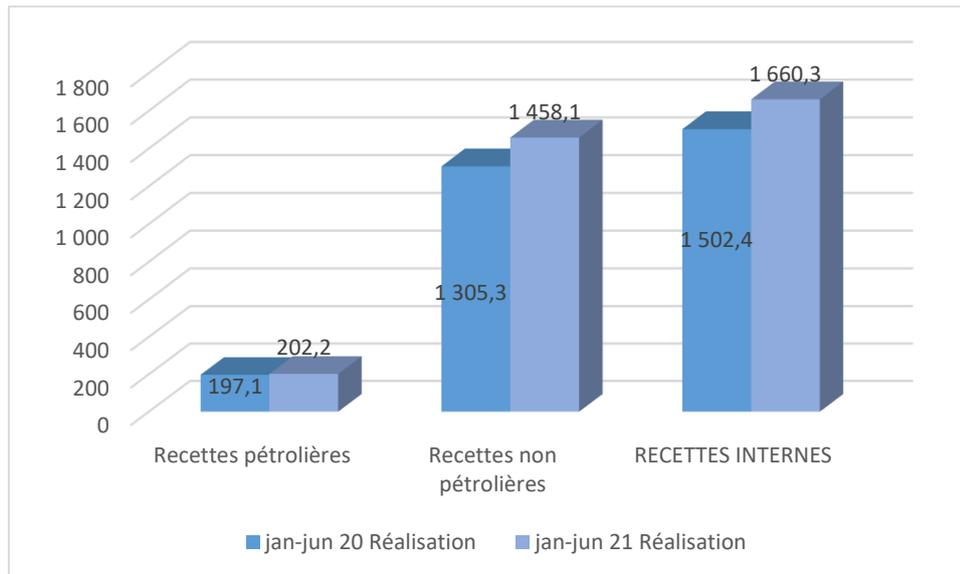
RUBRIQUES	L.F.I. 2021 (a)	L.F.R. 2021 (b)	Janv-juin 20 Réalizations (c)	Janv-juin 21 Réalizations (d)	Ecart réal. 2020-2021 (d) - (c)	Taux d'exécution (d) / (b)
<b>A- RECETTES INTERNES</b>	<b>3 349,7</b>	<b>3 466,1</b>	<b>1 502,4</b>	<b>1 660,4</b>	<b>157,9</b>	<b>47,9%</b>
<b>I-Recettes pétrolières</b>	<b>393,0</b>	<b>536,0</b>	<b>197,1</b>	<b>202,2</b>	<b>5,1</b>	<b>37,7%</b>
1-Redevance SNH	336,5	479,3	152,8	181,3	28,5	37,8%
2- IS pétrole	56,5	56,7	44,3	20,9	-23,4	36,9%
<b>II- Recettes non pétrolières</b>	<b>2 956,7</b>	<b>2 930,1</b>	<b>1 305,3</b>	<b>1 458,2</b>	<b>152,8</b>	<b>49,8%</b>
<b>1- Recettes fiscales</b>	<b>2 744,5</b>	<b>2 743,1</b>	<b>1 238,9</b>	<b>1 382,3</b>	<b>143,4</b>	<b>50,4%</b>
<b>a- Recettes des impôts et taxes</b>	<b>1 939,8</b>	<b>1 938,4</b>	<b>938,2</b>	<b>994,3</b>	<b>56,1</b>	<b>51,3%</b>
dont - TVA	717,7	717,7	281,8	293,8	12,0	40,9%
- IS non pétrole	340,0	340,0	224,5	240,5	16,0	70,7%
- Droits d'accises	225,0	225,0	207,3	245,5	38,2	109,1%
- Droits d'enreg.et timbre	115,6	115,5	48,2	56,1	7,9	48,6%
- TSP	132,0	132,0	68,4	73,4	5,0	55,6%
<b>b- Recettes douanières</b>	<b>804,7</b>	<b>804,7</b>	<b>300,7</b>	<b>388,0</b>	<b>87,3</b>	<b>48,2%</b>
dont - Droit de douane/import.	359,4	344,6	126,9	164,0	37,1	47,6%
- TVA import	402,8	357,9	134,5	175,4	40,9	49,0%
- Droits d'accises/import.	49,9	50,4	17,1	26,2	9,1	52,0%
- Droits de sortie	36,7	44,8	17,5	19,4	1,9	43,3%
<b>2- Recettes non fiscales</b>	<b>212,2</b>	<b>187,0</b>	<b>66,4</b>	<b>75,8</b>	<b>9,4</b>	<b>40,5%</b>
<b>B- EMPRUNTS ET DONS</b>	<b>1 470,3</b>	<b>1 929,1</b>	<b>831,8</b>	<b>426,7</b>	<b>-405,2</b>	<b>22,1%</b>
<b>Emprunts</b>	<b>1 363,4</b>	<b>1 864,4</b>	<b>818,0</b>	<b>407,2</b>	<b>-410,8</b>	<b>21,8%</b>
- Prêts projets	703,4	703,4	212,7	196,7	-16,0	28,0%
- Prêts FMI	0,0	161,0	181,6	0,0	-181,6	0,0%
- Appuis budgétaires	260,0	69,0	52,7	0,0	-52,7	0,0%
- Emission titres publics	350,0	350,0	238,8	204,2	-34,6	58,3%
- Emprunts bancaires	50,0	111,0	132,2	6,3	-125,9	5,7%
- Autres emprunts extérieurs	0,0	470,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
<b>Dons</b>	<b>106,9</b>	<b>64,7</b>	<b>13,8</b>	<b>19,4</b>	<b>5,6</b>	<b>30,0%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES</b>	<b>4 820,0</b>	<b>5 395,2</b>	<b>2 334,2</b>	<b>2 087,1</b>	<b>-247,1</b>	<b>38,7%</b>
<b>VERSEMENT CAS COVID</b>	<b>150,0</b>	<b>160,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL</b>	<b>4 670,0</b>	<b>5 235,2</b>	<b>2 334,2</b>	<b>2 087,1</b>	<b>-247,1</b>	<b>39,9%</b>

Source : MINFI/DP

### 1.1. Les recettes internes

Les recettes internes sont composées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. Elles sont recouvrées à hauteur de 1 660,4 milliards, soit un taux de réalisation de 47,9% par rapport à la prévision annuelle fixée à 3 466,1 milliards. Comparées à la même période de 2020, elles augmentent de 157,9 milliards (+10,5%) en lien avec la bonne mobilisation des recettes non pétrolières (+152,8 milliards).

**Graphique 1: Réalisation des recettes internes et leurs composantes (en milliards)**

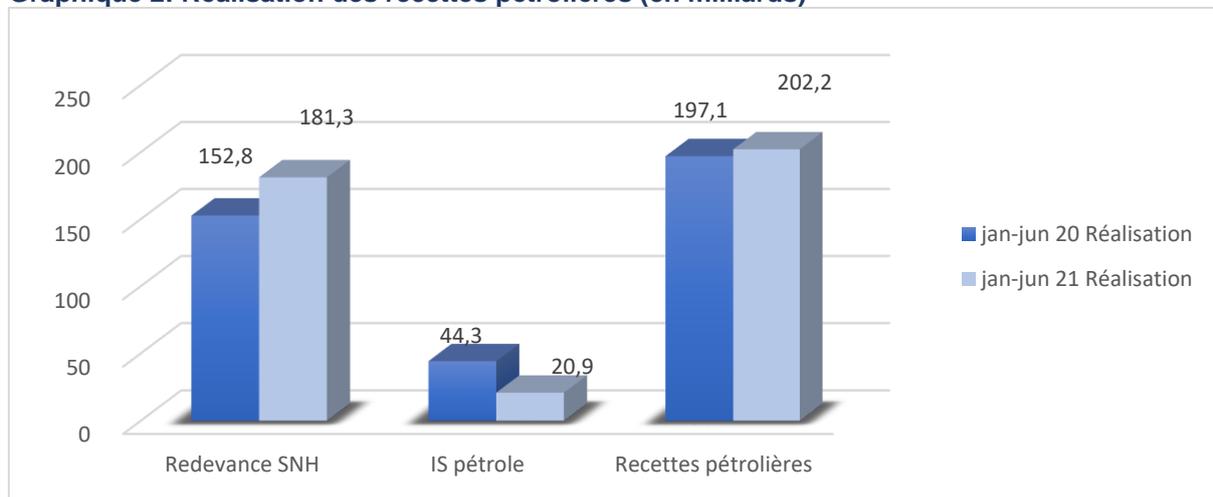


Source : MINFI/DGB

### **1.1.1. Les recettes pétrolières**

Les recettes pétrolières se chiffrent à 202,2 milliards à fin juin 2021, soit un taux de réalisation de 37,7% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles comprennent 181,3 milliards de redevance pétrolière SNH et 20,9 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. En glissement annuel, les recettes pétrolières sont en augmentation de 5,1 milliards (+2,6%).

**Graphique 2: Réalisation des recettes pétrolières (en milliards)**



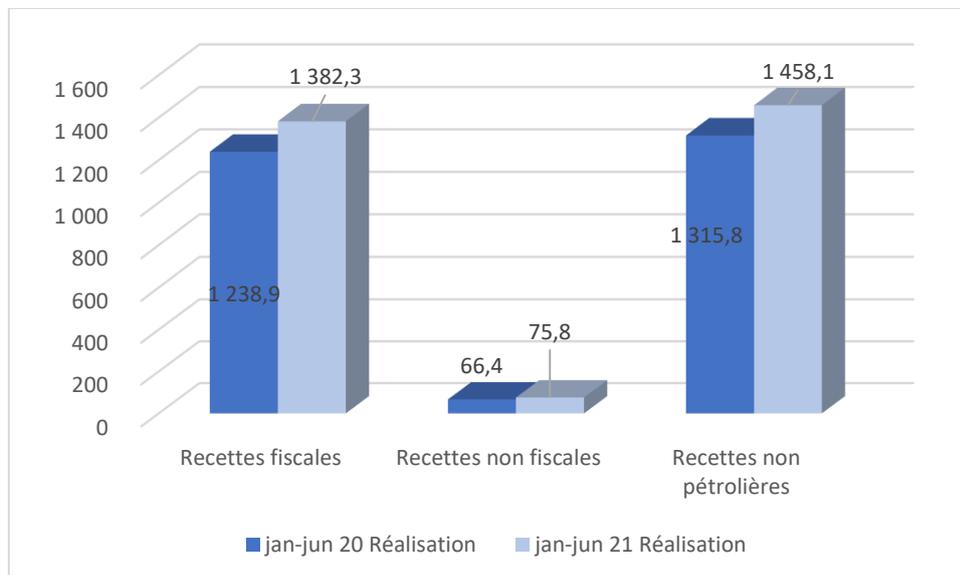
Source : MINFI/DGB

### **1.1.2. Les recettes non pétrolières**

Les recettes non pétrolières, constituées des recettes fiscales et non fiscales, s'élèvent à 1 458,1 milliards à fin juin 2021, soit un taux de réalisation de 49,8% relativement à la prévision annuelle de 2 930,1 milliards.

En glissement annuel, les recettes non pétrolières augmentent de 152,8 milliards (+11,7%). L'évolution et les réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières sont données ci-après.

**Graphique 3: Réalisation des recettes non pétrolières (en milliards)**



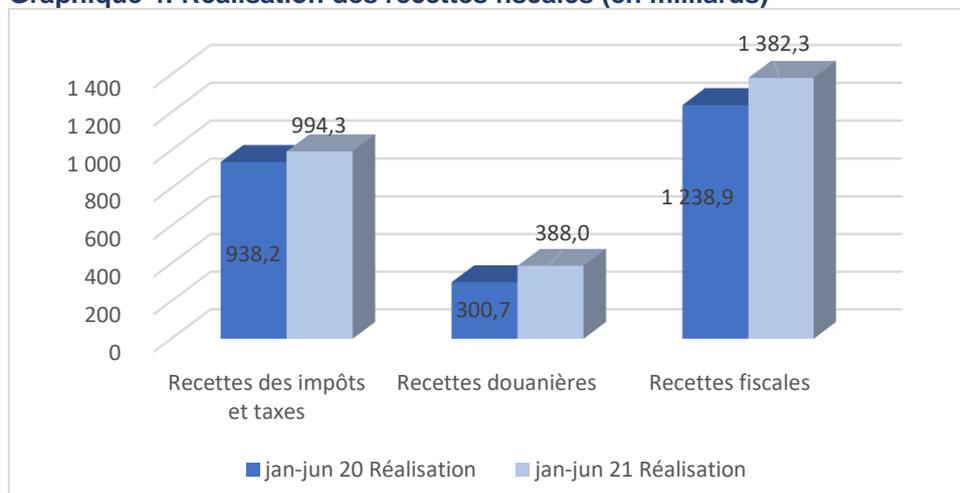
Source : MINFI/DGB

#### 1.1.2.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales comprennent les recettes des Impôts et taxes, et les recettes douanières.

À fin juin 2021, les recettes fiscales ont été collectées à hauteur de 1 382,3 milliards, soit un accroissement de 143,5 milliards (11,6%) par rapport à fin juin 2020. Cette bonne performance résulte de l'augmentation des recettes douanières ainsi que des recettes des impôts et taxes. Le taux d'exécution est de 50,4% des prévisions de la loi de finances rectificative.

**Graphique 4: Réalisation des recettes fiscales (en milliards)**



Source : MINFI/DGB

### 1.1.2.1.1. Les impôts et taxes

Sur un objectif de recettes fiscales non pétrolières de 991,6 milliards au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2021, un montant de 994,3 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 100,3%. Comparées aux recettes fiscales non pétrolières de la même période de 2020, ces réalisations sont en hausse de 56,1 milliards (+6,0%).

Cette performance s'explique notamment par les réformes ci-après qui ont permis le suivi resserré des contribuables :

- la mise en œuvre de l'opération d'immatriculation en ligne des contribuables d'une part, et d'autre part, l'obligation de présentation effective du NIU pour toutes les opérations à caractère économique ;
- la création de deux (02) nouveaux Centres Régionaux des Impôts (CRI), à Yaoundé et à Douala ;
- l'extension de la télé-déclaration sur l'ensemble des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) du territoire national ;
- l'implémentation du paiement des impôts et taxes par téléphone portable pour les petits contribuables, la généralisation du paiement des impôts et taxes en espèces auprès des guichets de banques.

Ces réformes ont également contribué à sécuriser les recettes, à élargir l'assiette et à faciliter les obligations fiscales des contribuables.

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent une bonne performance :

- **les droits d'accises** : sur un objectif de 129,1 milliards, un montant de 141,3 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 109,5% (+12,6 milliards). Par rapport aux réalisations du 1<sup>er</sup> semestre de 2020 qui étaient de 119,8 milliards, les recettes sont en hausse de 18,2% (+21,8 milliards). Cette performance découle de la hausse desdits droits dans le secteur brassicole, résultat des contrôles fiscaux des années précédentes dont l'effet s'est fait ressentir sur les paiements spontanés de 2021 ;
- **l'Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières** : 240,5 milliards ont été mobilisés avec un taux de réalisation de 107,9%. Par rapport aux

réalisations de la même période en 2020, ces recettes sont en hausse de 16,0 milliards (+7,1%), du fait de la bonne tenue des soldes annuels payés aux mois de mars et avril 2021 ;

- **la TSPP** : sur un objectif de 65,5 milliards, 73,3 milliards ont été mobilisés, soit un taux de réalisation de 111,9%. Par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020, les recettes de la TSPP progressent de 7,0%, du fait notamment de la mesure nouvelle de la LF 2021 sur les nouvelles modalités de recouvrement ; Cette mesure précise que le non acquittement de la TSPP par les marketeurs dans les délais légaux entraîne leur suspension immédiate des enlèvements des produits pétroliers auprès de la SCDP et de la SONARA, et la mise en œuvre des procédures de recouvrement forcé.
- **les droits et taxes d'enregistrement** : sur un objectif de 30,9 milliards, un montant de 32,8 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 106,1%. Par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent, lesdits droits augmentent de 15,5%, du fait de l'accroissement des droits d'enregistrement des marchés suite aux réformes des taux d'impositions.

Cette performance a été atténuée par le recul des impôts ci-après :

- **la TSR** : les recettes qui étaient de 48,5 milliards au 1<sup>er</sup> semestre 2020 sont passées à 39,3 milliards en 2021, soit une chute de 9,2 milliards (-19,0%), du fait de la baisse d'activité dans le secteur pétrolier amont suite à la pandémie de la Covid-19 ;
- **l'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)** : la baisse de 7,6 milliards (-24,7%) est la conséquence d'une suspension temporaire de distribution des dividendes dans le secteur bancaire par la COBAC.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la mobilisation des impôts et taxes au titre du 1<sup>er</sup> semestre des exercices 2020 et 2021.

**Tableau 2: Rendement des impôts et taxes à fin juin (en milliards)**

Impôts et taxes	Objectifs au 30/06/2021 [1]	Rendement au 30 juin		Taux d'exécution objectifs [3]	Variation 2021/2020 [3]
		2021 [2]	2020 [3]		
Impôt sur les Sociétés non pétrolières	228,1	240,5	224,5	105,4%	7,1%
Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)	82,5	90,3	82,6	109,5%	9,3%
Revenus des Capitaux Mobiliers (RCM)	27,1	23,2	30,8	85,6%	-24,7%
Prélèvement Spécial (TSR)	46,8	39,3	48,5	84,0%	-19,0%
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	317,0	293,8	281,9	92,7%	4,2%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	65,5	73,3	68,5	111,9%	7,0%
Droits d'accises (DA)	129,1	141,3	119,5	109,5%	18,2%
Recettes des forêts	13,5	10,4	11,1	77,0%	-6,3%
Droits et taxes d'enregistrement	30,9	32,8	28,4	106,1%	15,5%
Droits de Timbre	23,1	23,3	17,9	100,9%	30,2%
Autres recettes des impôts	28,1	26,1	24,5	92,9%	6,5%
<b>Total</b>	<b>991,7</b>	<b>994,3</b>	<b>938,2</b>	<b>100,3%</b>	<b>6,0%</b>

Source : MINFI/DGI-DGTCFM

### 1.1.2.1.2. Les recettes douanières

Les recettes douanières se chiffrent à 388 milliards à fin juin 2021 contre 300,7 milliards à fin juin 2020, soit une hausse de 87,4 milliards (+29,1%) en glissement annuel. Cette hausse s'observe sur les principaux postes comme suit : droits de douane à l'importation (+37,1 milliards), TVA à l'importation (+41,1 milliards), et droits d'accises à l'importation (+9 milliards). Comparativement à la même période de l'année précédente, cette évolution s'explique notamment par :

- le regain d'activité post COVID-19 ;
- la reprise progressive des importations (+15,4%) et des exportations (+21,5%) ;
- l'apurement partiel de la dette des marketeurs et celle de l'Etat ;
- les mesures nouvelles de la loi de finances relatives au supplément dû aux droits d'accises à l'importation de certains produits susceptibles d'être fabriqués localement.

Concernant spécifiquement les mesures nouvelles de la LF2021, leur rendement à fin juin 2021 est évalué à 3,2 milliards. L'on note par ailleurs une augmentation globale en glissement annuel de l'ensemble des droits et taxes de douane collectés (droit de douane, TVA, droits d'accises, etc.) pour les produits concernés de l'ordre de 5,5 milliards à fin juin 2021.

Les activités de recouvrement, notamment celles relatives à la dette des Marketeurs et de l'Etat ont permis de mobiliser au premier semestre 2021 un montant 38,7 milliards dont 33,5 milliards concernant le paiement d'une partie de la dette des Marketeurs et 5,2 milliards relatifs à l'apurement partiel de la dette de l'Etat.

Les recettes douanières pèsent 28,1% des recettes fiscales et sont dominées par les droits de douane à l'importation et la TVA à l'importation qui représentent 87,5% du total des recettes douanières.

**Tableau 3: Ventilations des recettes par type de droits et taxes, (en milliards)**

LIBELLES	janv-juin 2020	janv-juin 2021			Variations	
	Réalisation	LFR 2021	Réalisation	Taux d'exécution	Absolues	Relatives
<b>Recettes douanières</b>	300,7	804,7	388,0	48,2%	87,3	29,0%
Droits de douane à l'importation	126,9	344,6	164,0	47,6%	37,1	29,3%
TVA à l'importation	134,2	357,9	175,4	49,0%	41,1	30,7%
Droits d'accises à l'importation	17,1	50,4	26,2	51,9%	9,1	53,2%
Droits de sortie	17,5	44,8	19,4	43,3%	1,9	10,9%
Taxe informatique	2,9	1,4	0,6	42,9%	-2,3	-79,7%
Autres recettes des douanes	2,1	5,6	2,5	44,6%	0,4	19,8%

Source : MINFI/DGD

#### 1.1.2.2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont constituées des revenus du domaine, des recettes de service, des cotisations pour la retraite, du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales.

A fin juin 2021, les recettes non fiscales se chiffrent à 75,8 milliards sur un objectif annuel de 187,0 milliards, soit un taux de réalisation de 40,5%. En glissement annuel, elles enregistrent une hausse de 9,4 milliards (+14,2%), imputable d'une part aux cotisations pour la retraite et d'autre part aux autres recettes non fiscales.

#### ❖ Les revenus du domaine

Ils se chiffrent à 3,2 milliards à fin juin 2021, soit un taux de réalisation de 76,2% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, ils augmentent de 0,6 milliard (+23,1%). Ce taux s'explique par la poursuite des recouvrements forcés des créances du Ministère des domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF) via une action conjointe MINDCAF/MINFI de recouvrement des restes à payer.

### ❖ Les recettes de services

Elles s'élèvent à 7,0 milliards, soit un taux de réalisation de 12,7% par rapport à la loi des finances rectificative. Le faible taux de réalisation s'explique par la remontée tardive des informations sur les recouvrements des recettes affectées, notamment celles de l'éducation et de la santé.

### ❖ Cotisations pour la retraite

Ces recettes s'établissent à 27,0 milliards à fin juin 2021, soit un taux de réalisation de 45,0%. En glissement annuel, elles augmentent de 2,5 milliards (+10,2%).

### ❖ Droit de transit pétrolier

Les recettes y afférentes se chiffrent à 16,2 milliards, soit un taux de réalisation de 64,8% par rapport à la loi des Finances rectificative. En glissement annuel, elles augmentent de 3,7 milliards (+29,6%).

### ❖ Autres recettes non fiscales

Elles sont constituées des dividendes, de la redevance portuaire et des recettes exceptionnelles. Elles se chiffrent à 22,4 milliards, soit un taux de réalisation de 52,6% relativement à la loi des Finances rectificative. En glissement annuel, elles augmentent 2,4 milliards (+12,0%). Cette évolution est due à l'augmentation des actions et dividendes de l'Etat qui sont passés en glissement annuel de 3,0 milliards à 10,0 milliards entre les deux périodes.

Tableau 4: Recettes non fiscales à fin juin 2021 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.R. 2021	Réalisation au 30/06/20	Réalisation au 30/06/21	Taux de réalisation au 30/06/21	Variations	
					(c/b)	(c/b)
	(a)	(b)	(c)	(c/a) (%)	(abs)	(%)
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>187,0</b>	<b>66,4</b>	<b>75,8</b>	<b>40,5</b>	<b>9,4</b>	<b>14,2</b>
Revenu du domaine	4,2	2,6	3,2	76,2	0,6	23,1
Recettes des services	55,2	6,8	7,0	12,7	0,2	2,9
Cotisations pour la retraite	60,0	24,5	27,0	45,0	2,5	10,2
Droit de transit	25,0	12,5	16,2	64,8	3,7	29,6
Autres recettes non fiscales	42,6	20,0	22,4	52,6	2,4	12,0

Source : MINFI /DGB/DGTFCM

## 1.2. Emprunts et dons

Les prévisions des emprunts et dons dans la loi de finances rectificative sont de 1 929,1 milliards. A fin juin 2021, les emprunts et dons ont été mobilisés à hauteur de 426,7 milliards, soit un taux de réalisation de 21,8%. En glissement

annuel, elles baissent de 405,1 milliards (-48,7%). Cette baisse est imputable essentiellement à l'absence de tirage au titre des prêts FMI et des appuis budgétaires contrairement à fin juin 2020 où ils étaient respectivement de 181,6 milliards et 52,7 milliards.

### **1.2.1. Emprunts**

Les emprunts comprennent les émissions de titres publics, les emprunts bancaires, les prêts projets, les prêts FMI et les appuis budgétaires ou prêts programmes. Ils se sont établis à 407,2 milliards à fin juin 2021 soit un taux de réalisation de 21,8%.

#### *1.2.1.1. Prêts*

A fin juin 2021, les seuls tirages sont ceux sur prêts projets pour un montant de 196,7 milliards soit un taux de réalisation de 28,0%. Par rapport à fin juin 2020, ils diminuent de 16,0 milliards (-7,5%).

#### *1.2.1.2. Emprunts bancaires*

Les emprunts bancaires sont les emprunts contractés par l'Etat auprès des banques locales pour financer les projets de développement.

A fin juin 2021, les emprunts bancaires s'élèvent à 6,3 milliards, soit un taux de réalisation de 7,9%. Ils sont principalement dédiés au financement des projets de la CAN. A la même période de 2020, 132,2 milliards avaient été décaissés dans le cadre des projets PLANUT, soit une baisse de 95,2%.

#### *1.2.1.3. Emissions de titres publics*

Les titres publics concernent les Bons de Trésor Assimilables (BTA) et les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) émis par l'Etat sur le marché des titres publics à souscription libre par le mécanisme d'adjudication des Etats membres de la CEMAC.

Au terme du premier semestre 2021, le montant des titres mobilisés sur le marché des adjudications s'élève à 411,4 milliards, soit un taux de réalisation de 94,6% contre 79,8% à la même période en 2020. Les remboursements globaux s'élèvent à 207,2 milliards. En déduisant ce montant du volume des émissions, le financement net par les titres publics s'élève donc à 204,2 milliards au titre du premier semestre 2021, contre 238,8 milliards à la même période en

2020, soit une baisse en valeur relative de 14,5%, essentiellement expliquée par la politique d'émission matérialisée dans le calendrier d'émission dudit semestre. Il convient de relever qu'à fin juin 2020, l'encours des bons de trésors était de 227,2 milliards. Les émissions nettes de BTA 5,6% au terme de cette période.

#### ❖ **Bons du Trésor Assimilables (BTA)**

Les BTA sont émis à court terme pour combler les besoins ponctuels de trésorerie, avec des maturités de 13, 26 et 52 semaines. A fin juin 2021, les émissions de BTA s'élèvent à 220,0 milliards contre 221,4 milliards à la même période de 2020, soit une légère baisse de 0,6%. Les remboursements effectués se situent à 207,2 milliards et concernent uniquement les BTA émis en 2020 pour les maturités de 52 semaines. En tenant compte des remboursements, les émissions nettes des BTA s'élèvent à 12,8 milliards contre 5,4 milliards en 2020, soit une hausse de 136,4%. Quant à l'objectif révisé de la Loi de finances, les émissions d'OTA enregistrent un taux de réalisation de 54,7%.

**Tableau 5: Emissions des BTA des premiers semestres 2020 et 2021 (en milliards)**

Maturité	2020			2021		
	Montant demandé	Montant retenu	Taux d'intérêt Moyen Pondéré (TIMP)	Montant demandé	Montant retenu	Taux d'intérêt Moyen Pondéré (TIMP)
13 semaines	-	-	-	35,0	35,0	1,9%
26 semaines	185,0	166,7	2,6%	153,0	153,0	2,0%
52 semaines	60,0	54,7	3,4%	32,0	32,0	2,7%
<b>Total</b>	<b>245,0</b>	<b>221,4</b>	<b>-</b>	<b>220,0</b>	<b>220,0</b>	<b>-</b>

Source : DGTFCM

#### ❖ **Obligations du Trésor Assimilables (OTA)**

Les OTA sont des instruments financiers de moyen et long termes émis pour financer les projets d'investissement public. Leur maturité minimale est de 02 ans. Au cours du présent exercice, le Gouvernement a fait le choix de diversifier les instruments d'endettement comme au cours de l'exercice 2020.

A fin juin 2021, les émissions des OTA s'élèvent à 191,4 milliards, soit un taux de réalisation des montants demandés de 89,0% contre 71,4% à la même période en 2020. En glissement annuel, elles enregistrent une baisse de 12,1% par rapport aux 217,7 milliards réalisés en 2020. Aucun remboursement d'OTA n'a été enregistré au cours de la période sous revue.

**Tableau 6: Emissions des OTA aux premiers semestres 2020 et 2021 (en milliards)**

Maturité	2020				2021			
	Montant demandé	Montant retenu	Taux d'intérêt	Taux de rendement	Montant demandé	Montant retenu	Taux d'intérêt	Taux de rendement
2 ans	50,0	33,4	3,5%	4,9%				
3 ans	70,0	35,0	4,0%	5,3%				
5 ans	135,0	106,6	5,7%	6,1%	130,0	121,5	5,5%	5,8%
6 ans					50,0	34,9	6,0%	7,2%
7 ans	25,0	17,7	6,5%	6,8%	35,0	35,0	6,5%	6,9%
10 ans	25,0	25,0	7,0%	7,0%				
<b>Total</b>	<b>305,0</b>	<b>217,7</b>			<b>215,0</b>	<b>191,4</b>		

Source : DGTCFM

### 1.2.2. Les dons

La Loi de finances rectificative prévoit un montant de 64,7 milliards au titre des dons, repartis en 30,4 milliards de dons projets et 34,3 milliards de dons programmes. A fin juin 2021, seuls les dons projets ont été mobilisés à hauteur de 19,4 milliards, soit un taux de réalisation de 30,0%. En glissement annuel, les dons sont en hausse de 5,6 milliards (+40,6%).

**Tableau 7: Emprunts et dons (en milliards)**

RUBRIQUES	L.F.I. 2020	L.F.R. (a)	Réalisation au 30/06/20 (b)	Réalisation au 30/06/21 (c)	Taux de réalisation au 30/06/21 (c/a) (%)	Variation	
						(c/b) (abs)	(c/b) (%)
- Prêts projets	703,4	703,4	212,7	196,7	28,0	-16,0	-7,5
- Dons	106,9	64,7	13,8	19,4	30,0	5,6	40,6
- Prêts FMI	0,0	161,0	181,6	0,0	0,0	-181,6	-100,0
- Appuis budgétaires	260,0	69,0	52,7	0,0	0,0	-52,7	-100,0
- Emission titres publics	350,0	350,0	238,8	204,2	58,3	-34,6	-14,5
- Emprunts bancaires	50,0	111,0	132,2	6,3	5,7	-125,9	-95,2
-Autres emprunts extérieurs		470,0	0	0,0	0,0	0,0	-
<b>EMPRUNTS ET DONNS</b>	<b>1 470,3</b>	<b>1 929,1</b>	<b>831,8</b>	<b>426,7</b>	<b>22,1</b>	<b>-405,1</b>	<b>-48,7</b>

Source : MINFI/DP

## DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES

Les prévisions initiales de l'exercice 2021 ont été modifiées par l'ordonnance N°2021/003 du 7 juin 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021. C'est sur la base des prévisions de cette ordonnance qu'ont été calculés les taux d'exécution budgétaire.

Conformément à ces modifications, l'enveloppe globale des dépenses de l'exercice 2021 est ainsi passée de 4 670,0 milliards à 5 235,2 milliards. Les dépenses exécutées s'élèvent à 2 374,4 milliards, soit un taux d'exécution de 45,4%.

**Tableau 8: Exécution globale du budget en charges (en milliards)**

RUBRIQUES	L.F.I 2021 (a)	L.F.R. 2021 (b)	Exécution à fin juin 2020 (c)	Exécution à fin juin 2021 (d)	Taux d'exécution (f=d/b)	Variation	
						(d/c) (abs)	(d/c) (%)
<b>I-Dépenses courantes (hors intérêts)</b>	<b>2 334,1</b>	<b>2 489,1</b>	<b>1 257,5</b>	<b>1 291,3</b>	<b>51,9</b>	<b>33,8</b>	<b>2,7</b>
Fonctionnement courant	1 808,5	1 863,5	965,6	1 048,5	56,3	82,9	8,6
- Dépenses de personnel	1 069,5	1 069,5	512,8	517,9	48,4	5,1	1,0
- Dépenses de Biens & Services	739,0	794,0	452,8	530,6	66,8	77,8	17,2
<i>dont - à régulariser</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>85,9</i>	<i>198,7</i>	-	112,8	131,3
Transferts et Subventions	525,6	625,6	291,9	242,8	38,8	-49,1	-16,8
<i>dont - à régulariser</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>	-	0,4	-
- Subventions	285,6	385,6	175,6	128,0	33,2	-47,6	-27,1
- Pensions	240,0	240,0	116,2	114,4	47,7	-1,8	-1,5
<b>II- Dépenses d'investissement</b>	<b>1 352,0</b>	<b>1 352,0</b>	<b>423,3</b>	<b>454,2</b>	<b>33,6</b>	<b>30,9</b>	<b>7,3</b>
Sur financements extérieurs	733,8	733,8	223,3	216,2	29,5	-7,1	-3,2
Sur ressources propres	583,2	583,2	183,9	220,1	37,7	36,2	19,7
Dépenses de restructuration	35,0	35,0	16,1	17,9	51,1	1,8	11,2
<b>III- Prêts rétrocédés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>41,8</b>	<b>25,8</b>	-	<b>-16,0</b>	<b>-38,3</b>
<b>IV- Service de la dette publique</b>	<b>983,9</b>	<b>1 394,1</b>	<b>748,6</b>	<b>603,1</b>	<b>43,3</b>	<b>-145,5</b>	<b>-19,4</b>
Dette extérieure	491,0	720,0	201,6	151,6	21,1	-50,0	-24,8
- Intérêts	163,5	125,0	75,1	50,4	40,3	-24,7	-32,9
- Principal	327,5	595,0	126,5	101,2	17,0	-25,3	-20,0
Dette intérieure	492,9	674,1	547,0	451,5	67,0	-95,5	-17,5
- Intérêts	65,2	65,2	68,3	19,7	30,2	-48,6	-71,2
- amortissement du principal	355,7	536,9	134	105,4	19,6	-28,6	-21,3
- Remboursement crédits TVA	72,0	72,0	62,0	39,0	54,2	-23,0	-37,1
- Arriérés intérieurs	0,0	0,0	282,7	287,4	-	4,7	1,7
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4 670,0</b>	<b>5 235,2</b>	<b>2 471,2</b>	<b>2 374,4</b>	<b>45,4</b>	<b>-96,8</b>	<b>-3,9</b>

Source : MINFI/DGB

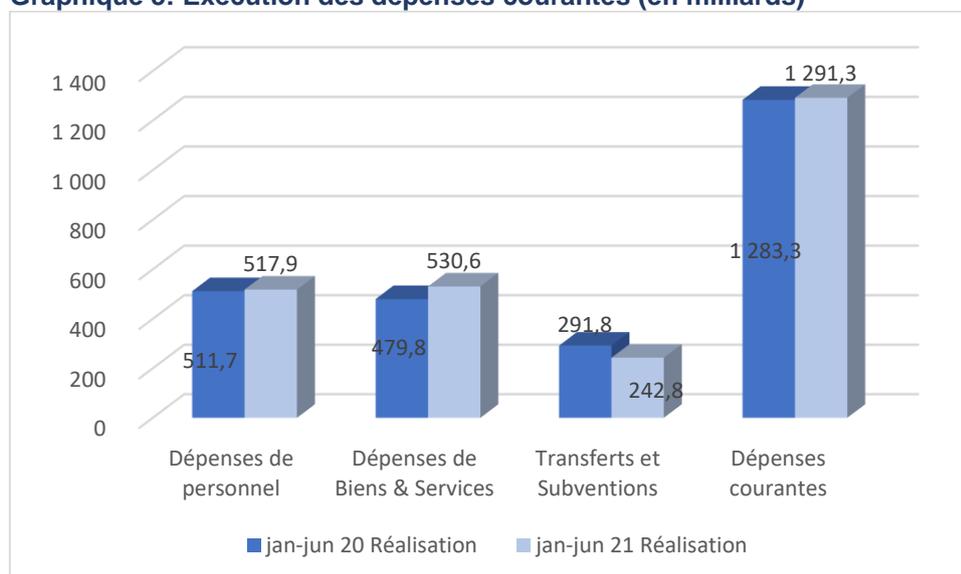
## 2.1. Dépenses par nature économique

Les dépenses de l'Etat comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. Leur exécution est présentée sur la base des ordonnancements.

### 2.1.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Les dépenses courantes comprennent les dépenses de personnel, les achats des biens et services, et les transferts et subventions. A fin juin 2021, elles s'établissent à 1 291,3 milliards pour une prévision de 2 489,1 milliards, soit un taux d'exécution de 51,9%. En glissement annuel, elles augmentent de 33,8 milliards (+2,7%) en lien avec la hausse des dépenses de biens et services.

Graphique 5: Exécution des dépenses courantes (en milliards)



Source : MINFI/DGB

#### 2.1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements et salaires (94,4% du total) et les autres dépenses de personnel (5,6%). A fin juin 2021, elles ont été exécutées à hauteur de 517,9 milliards pour une prévision révisée de 1 069,5 milliards, soit un taux d'exécution de 48,4%. En glissement annuel, ces dépenses augmentent de 5,1 milliards (+1,0%), en lien avec l'augmentation de l'effectif des agents publics de 1,7% par rapport à la même période en 2020.

#### *2.1.1.2. Biens et services*

Les dépenses des biens et services concernent les acquisitions de biens et services destinés au fonctionnement des administrations. Leur niveau d'exécution est de 530,6 milliards sur une dotation annuelle de 794,0 milliards, soit un taux d'exécution de 66,8%. Comparées à fin juin 2020, les dépenses de biens et services enregistrent une hausse de 77,2 milliards (+17,2%).

#### *2.1.1.3. Transferts et subventions*

Les dépenses de transfert et subventions sont composées des bourses, des subventions et des pensions.

A fin juin 2021, ces dépenses s'élèvent à 242,8 milliards pour une prévision annuelle de 625,6 milliards, soit un taux d'exécution de 38,8%. Par rapport à fin juin 2020, elles baissent de 49,1 milliards (-16,8%).

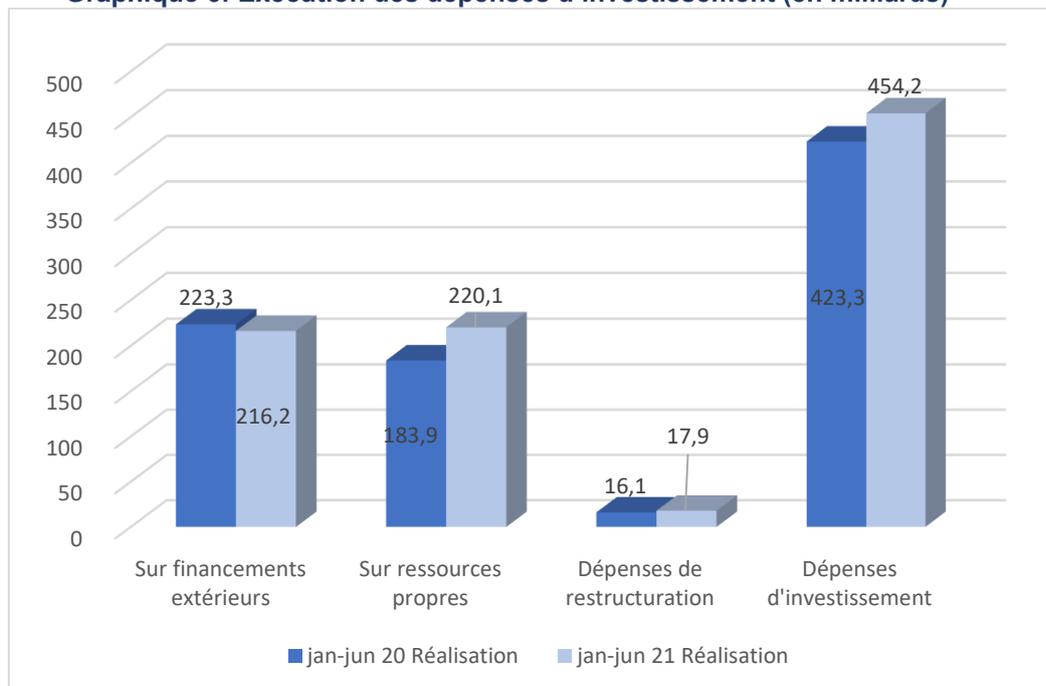
Pour ce qui est du cas spécifique des pensions, elles s'élèvent à 114,4 milliards, soit un taux d'exécution de 47,7%. En glissement annuel, la masse des pensions a connu une baisse de 1,5%. Cette diminution s'explique par la baisse des effectifs des pensionnés de 1,7% principalement due aux suspensions des pensions indues effectuées à l'issue de l'opération de contrôle et de sécurisation du fichier des ayants droit et des pensions d'invalidité, en novembre 2020.

#### **2.1.2. Dépenses d'investissement**

A fin juin 2021, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 454,2 milliards ( 216,2 milliards sur financements extérieurs, 220,1 milliards sur ressources propres et 17,9 en dépenses de restructuration) sur une prévision annuelle de 1 352,0 milliards, soit un taux d'exécution de 33,6%.

Comparées aux réalisations du premier semestre 2020, les dépenses d'investissement enregistrent une hausse de 30,9 milliards (+7,3%), imputable principalement aux dépenses sur ressources propres.

**Graphique 6: Exécution des dépenses d'investissement (en milliards)**



Source : MINFI/DGB

#### 2.1.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources propres au premier semestre 2021 s'élèvent à 220,1 milliards sur une dotation de 583,2 milliards, soit un taux d'exécution de 33,6 %. En glissement annuel, elles sont en hausse de 36,2 milliards (+19,7%).

L'exécution des dépenses sur crédits à gestion centrale se situe à 213 milliards pour une dotation de 465,4 milliards, soit un taux d'exécution de 45,8 %. L'exécution des dépenses en capital sur crédits délégués et ressources transférées aux communes affiche une exécution au terme du premier semestre de 7,1 milliards pour une dotation de 117,8 milliards, soit un taux d'exécution de 6,0 %.

S'agissant des ressources internes à gestion centrale, ils financent entre autres,

- les fonds de contrepartie des projets à financements conjoints dont l'exécution des dépenses à fin juin est de 55,7 milliards sur une dotation de 89,6 milliards soit un taux d'exécution de 62,2 % ;
- les projets du PLANUT dont l'exécution des dépenses à fin juin est de 32,5 milliards sur une dotation 57,4 soit un taux d'exécution de 56,6%.

- les projets du Plan Triennal Spécial Jeunes dont l'exécution des dépenses à fin juin est de 2,0 milliards sur une dotation 3,0 milliards soit un taux d'exécution de 66,7%.

#### *2.1.2.2. Dépenses en capital sur financements extérieurs*

Au premier semestre 2021, les dépenses en capital sur financements extérieurs s'élèvent à 216,2 milliards pour une prévision de 733,8 milliards, soit un taux d'exécution de 29,5%. En glissement annuel, elles sont en baisse de 7,1 milliards (-3,2%). Ce recul des décaissements est dû entre autres :

- à l'achèvement des gros œuvres de la majorité des projets de première génération ;
- au ralentissement de certains grands projets d'infrastructure suite à la crise sanitaire ;
- à l'aboutissement de la majorité des projets CAN, à l'exception de la Construction du Complexe sportif d'Olembe qui est encore le seul projet CAN dans la portefeuille FINEX, mais dont la convention de financement pour l'achèvement des travaux n'est pas encore finalisée pour permettre des décaissements.

#### **2.1.3. Service de la dette publique**

Le service de la dette publique comprend le service de la dette publique extérieure et le service de la dette publique intérieure.

A fin juin 2021, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 603,1 milliards pour une dotation annuelle de 1 394,1 milliards, soit un taux d'exécution de 43,3%. Comparativement à fin juin 2020, il baisse de 145,5 milliards (-19,4%).

##### *2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure*

Au terme du premier semestre 2021, le service de la dette publique extérieure s'élève à 451,5 milliards sur une dotation de 674,1 milliards, soit un taux d'exécution de 67,0%. Comparativement au premier semestre 2020, il diminue de 95,5 milliards (-17,5%).

### 2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure

Au terme du premier semestre 2021, le service de la dette publique extérieure s'élève à 151,6 milliards sur une dotation de 720,0 milliards, soit un taux d'exécution de 21,1%. Comparativement au premier semestre 2020, il diminue de 50 milliards (-24,8%) la deuxième phase de l'initiative de suspension du service de la dette du G20, due à la pandémie de la COVID-19 afin d'aplanir les tensions de trésorerie auxquelles allaient faire face certains pays d'Afrique subsaharienne.

## 2.2. Cas particuliers des dépenses sociales

Au 30 juin 2021, les dépenses sociales base ordonnancement sont exécutées à hauteur de 328,3 milliards, soit un taux d'exécution de 41,9%. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des mesures permettant de maintenir ces dépenses à un niveau satisfaisant pour les prochains mois. Parmi ces mesures, figurent : la poursuite des couvertures budgétaires, le maniement rationnel des outils de régulation budgétaire, le recensement intégral de tous les appuis affectés au profit des dépenses sociales sur tous les chapitres communs et dans les projets à financements extérieurs, l'accélération des projets d'investissement dans les ministères concernés.

Tableau 9: Exécution des dépenses sociales à fin juin 2021 hors chapitre commun (en milliards)

CHAPITRES	TOTAL			FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	CP révisé	Juin 2021	Taux d'exécution	CP révisé	Juin 2021	Taux d'exécution	CP révisé	Juin 2021	Taux d'exécution
MINEDUB	232,7	93,5	40,2%	201,5	90,2	44,8%	31,2	3,3	10,6%
MINESEC	387,0	177,7	45,9%	379,1	176,8	46,6%	7,8	0,9	11,5%
MINJEC	13,5	6,5	48,3%	13,5	6,5	48,3%	-	-	-
MINEFOP	19,0	8,1	42,5%	13,3	6,9	51,7%	5,8	1,2	20,7%
MINSANTE	112,5	34,8	31,0%	112,5	34,8	31,0%	-	-	-
MINTSS	4,9	2,3	47,7%	4,9	2,3	47,7%	-	-	-
MINAS	7,7	3,1	40,2%	7,7	3,1	40,2%	-	-	-
MINPROFF	6,7	2,3	34,9%	6,7	2,3	34,9%	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>784,0</b>	<b>328,3</b>	<b>41,9%</b>	<b>739,3</b>	<b>323,0</b>	<b>43,7%</b>	<b>50,1</b>	<b>2,2</b>	<b>4,4%</b>

Source : MINFI/DGB

# TROISIEME PARTIE : SOLDES BUDGETAIRES ET FINANCEMENT

Le budget révisé de l'exercice 2021 a été voté avec un besoin de financement de 753,9 milliards, soit un déficit budgétaire de 3,1% du PIB. En fin juin 2021, ce déficit se situe à 0,8% du PIB.

## 3.1. Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires prises en charge et permet de dégager les différents soldes.

Tableau 10: Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

Ressources	Montants	Charges	Montants
<b>RECETTES INTERNES ET DONNS</b>	<b>1 640,7</b>	<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>1361,4</b>
Recettes fiscales brutes	1 382,3	Intérêts de la dette	70,1
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	39	Dépenses de personnel	517,9
Recettes fiscales nettes	1 343,3	Biens et services	530,6
Recettes pétrolières	202,2	Transferts courants	242,8
Recettes non fiscales	75,8	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>454,2</b>
<i>Total Recettes internes nettes</i>	<i>1 621,3</i>	Dépenses sur financement extérieur	216,2
Dons	19,4	Dépenses sur ressources propres	220,1
		Dépenses de Participation/Restructuration	17,9
<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>AUTRES DEPENSES</b>	<b>25,8</b>
Recettes de privatisations		Prêts nets	25,8
<b>RECETTES NETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>1 640,7</b>	<b>DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>1 841,4</b>
<b>Réalisations à fin juin 2021</b>			
	<b>Montant</b>		
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-174,9</b>		
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>-200,7</b>		
<b>SOLDE PRIMAIRE</b>	<b>-130,6</b>		
<b>SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER</b>	<b>-332,8</b>		

Source : MINFI/DGB

Au terme du premier semestre de l'exercice 2021, le solde budgétaire global est déficitaire de 200,7 milliards, le solde primaire est déficitaire de 130,6 milliards et le déficit du solde primaire non pétrolier est de 332,8 milliards.

### Encadré 1: Définition et calcul des différents soldes budgétaires

*Le budget de l'Etat est composé de ressources et des dépenses. La différence entre ces ressources et les dépenses constitue le solde budgétaire.*

#### Les ressources budgétaires

*Elles englobent les recettes internes et les ressources d'emprunts et dons. Les recettes internes comprennent les recettes pétrolières (redevance SNH et impôts sur les sociétés pétrolières) et les recettes non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont constituées : des impôts et taxes intérieurs, des recettes de douanes, des recettes non fiscales et les remboursements des prêts.*

*Les ressources d'emprunts et dons comprennent : les prêts projets, les prêts programme ou appuis budgétaires, les prêts FMI, les dons, les émissions des titres publics et les emprunts bancaires.*

### Les charges budgétaires

Elles comprennent : les dépenses courantes (hors intérêts), les dépenses en capital et le service de la dette publique.

Les dépenses courantes englobent : les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les transferts et subventions.

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et les dépenses d'investissement sur financements extérieurs, des dépenses de restructurations et de réhabilitations.

La prise en compte ou non des différentes rubriques qui constituent les ressources et les dépenses dans le calcul du solde, fait apparaître plusieurs qualificatifs du solde calculé.

**Le solde global du budget** de l'État correspond à la différence entre les ressources (recettes internes plus les dons) et les dépenses. Trois cas de figure sont possibles : (i) lorsque les ressources dépassent les dépenses, le budget de l'État est dit excédentaire ; (ii) lorsque les ressources sont équivalentes aux dépenses, le budget de l'État est à l'équilibre ; (iii) lorsque les ressources sont inférieures aux dépenses, le budget de l'État est déficitaire.

**solde budgétaire global = recettes totales – dépenses totales**

**Le solde primaire** est la différence entre les recettes internes plus dons et les dépenses hors intérêts de la dette publiques. Il constitue un indicateur important de la situation budgétaire d'un pays et des risques d'évolution non contrôlée de l'endettement public.

Le solde primaire permet de jauger la capacité de l'État à rembourser sa dette. Il donne une image assez fidèle de l'« effort » d'un gouvernement pour rééquilibrer le solde budgétaire, indépendamment du poids de l'histoire. Si toutes les recettes sont utilisées pour financer les dépenses hors dette, l'État doit de nouveau emprunter pour rembourser sa dette.

Un déficit primaire correspond à un solde négatif du budget des administrations publiques non compris les intérêts versés sur la dette et les revenus d'actifs financiers reçus. Dans le cas inverse on parle d'excédent budgétaire primaire.

**solde primaire = recettes totales – dépenses courantes hors intérêts de la dette publique – dépenses d'investissement sur ressources propres**

Cependant dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, les décaissements relatifs aux dépenses sur financement extérieur sont inclus dans le calcul du solde primaire.

**solde primaire = recettes totales – dépenses courantes hors intérêts de la dette publique – dépenses d'investissement sur ressources propres – dépenses sur financements extérieurs**

**Le solde primaire non pétrolier** du budget de l'État est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières

**solde primaire non pétrolier = solde primaire -recettes pétrolières**

## 3.2. Financement

Au déficit budgétaire de 200,7 milliards se sont ajoutés des besoins financiers de 311,5 milliards, composés de l'amortissement de la dette extérieure (101,2 milliards), de l'amortissement de la dette intérieure (105,4 milliards), les restes à payer trésor et arriérés intérieurs (43,1 milliards), du remboursement des

crédits de TVA (39,0 milliards) et des autres emprunts (25,8 milliards). Les besoins financiers se sont en tout élevés à 515,2 milliards.

Pour les couvrir, l'Etat a trouvé des ressources issues des prêts projets (196,7 milliards), des émissions de titres publics (204,2 milliards), des recettes des correspondants (30,1 milliards), et du financement bancaire (45,3 milliards). Ces ressources se sont élevées en tout à 476,3 milliards, soit un écart de financement de 38,9 milliards.

Le tableau ci-dessous ressort les différentes composantes des emplois et ressources de financement.

**Tableau 11: Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)**

BESOINS DE FINANCEMENT	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENT	MONTANT
Déficit budgétaire global	200,7	Prêts projets	196,7
Amortissement de la dette	206,6	Emission des Titres publics	204,2
<i>Dette extérieure</i>	<i>101,2</i>	Appuis Budgétaires	0
<i>Dette intérieure (hors correspondants)</i>	<i>105,4</i>	Financement bancaire	45,3
Remboursement des crédits TVA	39	<i>Dont compte séquestre TVA</i>	39
Restes à payer Trésor/Arriérés intérieurs*	43,1	Recettes des correspondants	30,1
Autres emprunts	25,8		
		Ecart de Financement	38,9
<b>TOTAL</b>	<b>515,2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>476,3</b>

Source : MINFI/DGB \*y compris dette non structurée CAA (diminution);\*\* y compris dette non structurée CAA(accumulation)

## QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES

Cette partie met en lumière des thématiques ou des problématiques qui étayent ou impactent l'exécution du budget. Il s'agit de la passation et l'exécution des marchés publics, la mise en œuvre de la décentralisation, de l'exécution du CAS COVID-19, des procédures dérogatoires et les modalités d'exécution des dépenses sur financements extérieurs.

### **4.1. Situation de la passation et de l'exécution des marchés publics**

Elle s'articule autour de trois (03) points : le niveau de mise en œuvre au 30 juin 2021 des opérations de passation et d'exécution des marchés publics, les faits majeurs relevés dans la passation des marchés publics et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

#### ***4.1.1. Niveau de mise en œuvre des opérations de passation et d'exécution des marchés publics***

La passation et l'exécution des marchés publics ont fait l'objet d'une programmation initiale de **7 201** marchés, dont l'actualisation servant de base au présent rapport est de **6 935** marchés, correspondant à **5 499** Dossiers d'Appel d'Offres.

Ainsi, au 30 juin 2021 :

- **4 064** appels d'offres ont été lancés sur les **5 326** prévus, soit un taux de lancement de **76,3%** ;
- **4 661** marchés ont été attribués sur les **6 614** attendus, soit un taux d'attribution de **70,5%** ;
- **3 381** marchés ont été contractualisés sur les **6 487** attendus, soit un taux de signature de **52,1%** ;
- le taux de réception des prestations est de **17,4%**.

Dans l'ensemble, il est noté une performance moyenne dans la contractualisation des marchés, résultant d'un bon niveau des attributions, mais contrastée par une timide réception des prestations.

Cette situation globale déclinée par catégorie de Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD) est la suivante :

- **316** appels d'offres ont été lancés, **283** marchés attribués, **192** marchés signés et **9** marchés réceptionnés par les **Départements Ministériels**. A mi-

parcours de l'exercice, le taux de lancement est de **70,5%**, celui des attributions de **53,1%**, celui de signature de **37,2%** et le taux de réception des prestations de **5,5%** ;

- **200** appels d'offres ont été lancés, **125** marchés attribués, **96** marchés signés et **6** marchés réceptionnés pour ce qui est des **Projets/Programmes**. Le taux de lancement est de **42,9%**, celui des attributions de **29,1%**, celui de signature de **25,5%** et le taux de réception des prestations est de **5,0%** ;
- **376** appels d'offres ont été lancés, **314** marchés attribués, **240** marchés signés, et **54** marchés réceptionnés par les **Établissements Publics** avec des taux respectifs de **53,6%**, **44,5%**, **36,1%** et **20,7%** par rapport aux prévisions ;
- **261** appels d'offres ont été lancés, **272** marchés attribués, **237** marchés signés et **29** marchés réceptionnés par les **Services Déconcentrés de l'Etat** avec des taux respectifs de **89,7%**, **85,8%**, **74,8%** et **22,5%** ;
- **2 911** appels d'offres ont été lancés, **3 667** marchés attribués, **2 616** marchés signés et **409** marchés réceptionnés par les **Collectivités Territoriales Décentralisées** avec des taux respectifs de **85,1%**, **79,2%**, **56,7%** et **18,2%**.

**Tableau 12: Performances globales de la passation et de l'exécution des marchés publics**

CATEGORIE DE MO/MOD	Programmation initiale		Programmation actualisée		Lancement AO				Attribution marchés				Signature marchés		Démarrage prestations				Réception prestations						
	Nombre de projets Programmés	Nombre de DAO Correspondants	Nombre de projets	Nombre de DAO correspondants	Nombre d'AO prévus (5)	Nombre d'AO effectivement lancés (6)	Nombre de projets correspondants (7)	Taux (%) de lancement d'AO par rapport		Nombre de marchés effectivement attribués (9)	Taux (%) d'attribution de marchés par rapport		Nombre de contrats prévus (10)	Nombre de contrats effectivement signés (11)	Taux (%) de signature de marchés par rapport		Nombre de marchés prévus (12)	Nombre de marchés effectivement démarrés (13)	Taux (%) de démarrage des prestations par rapport		Nombre de prestations prévus (14)	Nombre de prestations effectivement réceptionnées (15)	Taux (%) de réception des prestations par rapport		
								Prévus [(6)/(5)]	DAO examinés [(6)/(4)]		Prévus [(9)/(8)]	Lancés [(9)/(7)]			Prévus [(11)/(10)]	Attribués [(11)/(9)]			Prévus [(13)/(12)]	Marchés signés [(13)/(11)]			Prévus [(15)/(14)]	Prestations démarrées [(15)/(13)]	
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	626	586	629	536	448	316	392	70,5	91,9	533	283	53,1	72,2	516	192	37,2	67,8	574	220	38,3	114,6	163	9	5,5	4,1
PROJETS/ PROGRAMMES	609	589	533	500	466	200	228	42,9	83,3	430	125	29,1	54,8	377	96	25,5	76,8	350	83	23,7	86,5	119	6	5,0	7,2
ETABLISSEMENTS PUBLICS	806	773	786	729	701	376	412	53,6	81,9	705	314	44,5	76,2	664	240	36,1	76,4	631	208	33,0	86,7	261	54	20,7	26,0
REGIONS	5160	3677	4987	3734	3711	3172	4344	85,5	98,1	4946	3939	79,6	90,7	4930	2853	57,9	72,4	4906	2550	52,0	89,4	2371	438	18,5	17,2
SDR	115	104	106	94	94	85	96	90,4	100,0	106	92	86,8	95,8	106	76	71,7	82,6	106	62	58,5	81,6	48	12	25,0	19,4
SDD	216	184	211	197	197	176	190	89,3	97,8	211	180	85,3	94,7	211	161	76,3	89,4	211	144	68,2	89,4	81	17	21,0	11,8
Communautés Urbaine	278	269	278	262	246	89	97	36,2	95,7	250	45	18,0	46,4	237	23	9,7	51,1	226	15	6,6	65,2	58	1	1,7	6,7
Communes	4551	3120	4392	3181	3174	2822	3961	88,9	98,1	4379	3622	82,7	91,4	4376	2593	59,3	71,6	4363	2329	53,4	89,8	2184	408	18,7	17,5
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7201</b>	<b>5625</b>	<b>6935</b>	<b>5499</b>	<b>5326</b>	<b>4064</b>	<b>5376</b>	<b>76,3</b>	<b>95,0</b>	<b>6614</b>	<b>4661</b>	<b>70,5</b>	<b>86,7</b>	<b>6487</b>	<b>3381</b>	<b>52,1</b>	<b>72,5</b>	<b>6461</b>	<b>3061</b>	<b>47,4</b>	<b>90,5</b>	<b>2914</b>	<b>507</b>	<b>17,4</b>	<b>16,6</b>

Source : MINMAP

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

**En matière de procédures exceptionnelles et dérogatoires, 689** autorisations de Gré à Gré ont été accordées sur **921** demandes introduites par les MO/MOD. De même, sur **256** demandes d'autorisations d'exécution des prestations en Régie, **166** ont été accordées et notifiées aux différents requérants.

A mi-parcours de l'exercice 2021, **611** marchés ont été passés suivant la procédure de gré à gré, soit un taux de **7,3%**, décliné en **1,8%** pour les cas sans appel à concurrence, contre **5,5%** avec appel à concurrence. Tandis que **151** sur **256** projets ont effectivement été exécutés en Régie.

#### ***4.1.2. Faits majeurs relevés dans la passation des marchés publics***

Au terme de cette évaluation à mi-parcours, les principaux points ci-après ont été relevés :

- la maîtrise du seuil de 10% des procédures exceptionnelles de Gré à Gré qui se situent à **7,3%** ;
- le délai moyen de passation des marchés publics est de **145 jours**, soit **4 mois 25 jours** ;
- le taux de marchés passés dans un délai inférieur à 5 mois est de **83,8%** ;
- comparativement à la même période en 2020, l'on note, pour les Départements Ministériels, une nette amélioration du niveau de contractualisation des marchés passant de 24,3% à **37,2%** ; contrairement aux Projets/Programmes où il est observé une forte baisse de 94,3% à **25,5%** ;
- l'annulation de **198** projets programmés, principalement du fait de l'indisponibilité du financement, notamment dans les CTD, les Établissements Publics et les Projets/Programmes ;
- la destruction de certains locaux des CIPM placés auprès des Communes, ainsi que le manque d'engouement au niveau communal des prestataires ; du fait de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- la passation de **1 389** marchés d'un montant global d'environ de **318,2** milliards sans aucune programmation préalable. Ce qui est contraire aux dispositions de l'article 59(1) du Code des Marchés Publics.

### **4.1.3. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique**

Dans la quête permanente de la performance du système des marchés publics, les actions ci-après ont été prises :

- la publication, pour l'information régulière du public, des Journaux de Programmation des Marchés, assortis des statistiques y relatives sur la plateforme COLEPS, le site web MINMAP et le site web de la DGB, eu égard aux exigences de la Loi N°2018 /011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- l'accompagnement de **60** Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Ouvrage Délégués avec pour objectif la passation « en ligne » sur COLEPS de **40%** de leur portefeuille des marchés programmés, et pour lequel au terme du premier semestre 2021, **189** Avis d'Appels d'Offres ont été publiés et **76** marchés attribués « en ligne » ;
- la formation sur site de près de **150** personnels des services des MO/MOD sur la passation « en ligne » des marchés publics via COLEPS ;
- le démarrage en **septembre 2021** de la phase 2 du projet e-Procurement, notamment en vue de la sophistication des modules actuels de COLEPS et le développement des autres modules ;
- la prorogation au **31 décembre 2021** de la phase pilote du mécanisme de rémunération et de paiement basés sur la performance (PBF) à l'endroit des **08** MO/MOD retenus à cet effet.

## **4.2. Gestion Budgétaire Spécifique**

Cette partie met en lumière l'exécution de certaines dépenses qui dans le contexte actuel requièrent une certaine visibilité. Il s'agit notamment de la riposte contre la COVID-19 et la mise en œuvre de la décentralisation.

### **4.2.1. Exécution du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte Contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales (CAS COVID-19)**

L'urgence de contenir la propagation de la pandémie de COVID-19 et d'atténuer ses conséquences désastreuses au plan socioéconomique, a conduit le

Gouvernement à mettre en place une stratégie comprenant cinq piliers: (i) la riposte sanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie et prendre en charge les personnes infectées; (ii) l'atténuation des répercussions économiques et financières de la pandémie par des mesures de soutien aux filières et secteurs touchés; (iii) l'approvisionnement en produits essentiels; (iv) la recherche et l'innovation pour le développement des solutions endogènes à la crise et (v) la résilience sociale pour atténuer les répercussions sur les personnes et les ménages vulnérables. Dans le cadre du financement de ladite stratégie, un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale » (CAS COVID) a été créé dans l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020. Le plafond révisé de ressources destinées à approvisionner ce compte pour l'exercice 2021 est fixé à 200 milliards.

A fin juin 2021, Sur un montant de 200 milliards de crédits aucune dépense n'a été ordonnancée dans le dispositif CAS COVID-19.

#### ***4.2.2. Mise en œuvre de la décentralisation***

Le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, promulgué en décembre 2019, à la suite des lois du 22 juillet 2004 (loi sur l'orientation de la décentralisation, loi sur les règles applicables aux communes et loi sur les règles applicables aux régions) retrace les grandes lignes de la décentralisation, en définissant ses acteurs, ses enjeux, ses outils, ses stratégies voire ses objectifs.

Dans sa politique d'accompagnement de cette marche irréversible vers le développement local à travers les Collectivités Territoriales Décentralisées, le Gouvernement prévoit chaque année dans la loi de finances, une dotation dédiée à la prise en charge de la décentralisation.

Au titre de l'exercice budgétaire 2021 un montant global des ressources affectées à la mise en œuvre de la Décentralisation est de 136,7 milliards repartis ainsi qu'il suit :

- ✓ 5 milliards de dotation générale de fonctionnement ;
- ✓ 66 milliards dotation générale d'investissement (soit 36 milliards pour les communes et 30 milliards pour les régions) ;

- ✓ 65,7 milliards de dotation des ressources transférées aux communes par les administrations sectorielles dans le cadre du transfert des compétences pour l'investissement.

La répartition régionale desdites ressources est la suivante.

**Tableau 13: Situation des ressources transférées aux CTD (en millier)**

Chapitre	ADAMAOU A	CENTRE	EST	EXTREME_NO RD	LITTORA L	NORD	NORD_OUE ST	OUEST	SUD	SUD_OUE ST	Total général
14 - MINAC	22 000	33 700	13 000	24 800	20 500	20 000	27 000	29 500	17 000	18 000	225 500
15 - MINEDUB	1 502 400	2 063 800	1 624 400	3 300 600	572 350	1 590 000	586 250	692 800	909 650	483 050	13 325 300
16 - MINSEP	65 000	105 000	55 000	55 000	25 000	-	-	58 000	30 000	-	393 000
21 - MINCOMMERCE	30 000	160 000	30 000	30 000	56 000	30 000	24 000	20 000	90 000	30 000	500 000
23 - MINTOURL	310 000	120 000	200 000	150 000	100 000	70 000	-	50 000	50 000	150 000	1 200 000
26 - MINJEC	224 646	348 995	174 799	300 000	44 685	106 302	30 000	148 792	138 427	14 000	1 530 646
27 - MINDEVEL (communes)	2 100 000	7 000 000	3 300 000	4 700 000	3 400 000	2 100 000	3 400 000	4 000 000	2 900 000	3 100 000	36 000 000
27 - MINDEVEL (Régions)	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	30 000 000
27 - MINDEVEL (Fonctionnement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000 000
28 - MINPEDED	40 000	110 000	30 000	195 000	20 000	65 000	40 000	50 000	10 000	10 000	570 000
30 - MINADER	735 000	1 466 500	418 000	929 000	547 000	1 049 500	309 000	1 101 000	512 000	433 000	7 500 000
31 - MINEPIA	320 903	337 500	292 045	381 199	314 779	323 500	338 000	323 000	304 074	365 000	3 300 000
32 - MINEE	473 550	1 540 360	573 850	852 390	668 260	568 260	1 325 940	782 099	568 260	1 231 230	8 584 199
33 - MINFOF	40 000	20 000	-	60 000	20 000	40 000	40 000	40 000	20 000	20 000	300 000
35 - MINEFOP	60 000	73 000	40 000	80 000	7 000	92 400	37 600	-	40 000	70 000	500 000
36 - MINTP	739 000	2 572 555	970 000	1 318 000	1 155 000	567 000	964 000	1 794 445	982 000	1 166 000	12 228 000
38 - MINHOU	232 900	1 608 625	280 000	632 700	659 900	344 900	336 000	768 475	361 500	394 373	5 619 373
39 - MINPMEESA	54 000	165 000	62 000	54 000	54 000	61 000	67 000	64 000	60 000	59 000	700 000
40 - MINSANTE	575 000	1 525 000	680 000	1 075 000	700 000	700 000	560 000	735 000	750 000	700 000	8 000 000
42 - MINAS	32 000	131 500	57 000	86 000	79 000	41 000	68 500	61 000	45 000	73 500	674 500
43 - MINPROFF	31 500	225 110	20 000	23 627	41 200	16 000	135 000	15 000	44 925	63 378	615 740
Total	10 587 899	22 606 645	11 820 094	17 247 316	11 484 674	10 784 862	11 288 290	13 733 111	10 832 836	11 380 531	136 766 258

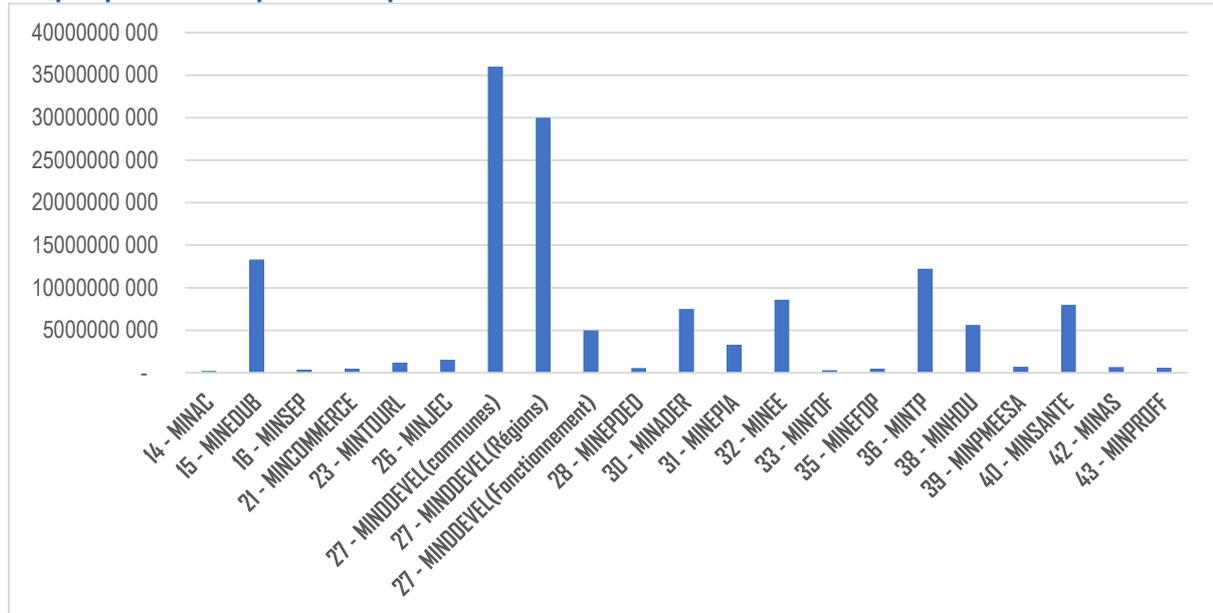
Source : MINDDEVEL/CES

Il ressort du graphique suivant qu'en 2021, les principales compétences effectivement transférées ont porté sur :

- L'éducation de base à travers la construction et l'équipement des salles de classe ;
- L'entretien de route rurale ;
- L'accès aux soins de santé de base ;
- L'accès à l'eau potable et à l'énergie.

A cela s'est ajouté d'une part les dotations pour la réalisation des compétences spécifiques identifiées et exécutées directement par les communes et d'autre part une dotation adressée aux régions pour leur mise en place effective et la réalisation des projets prioritaires.

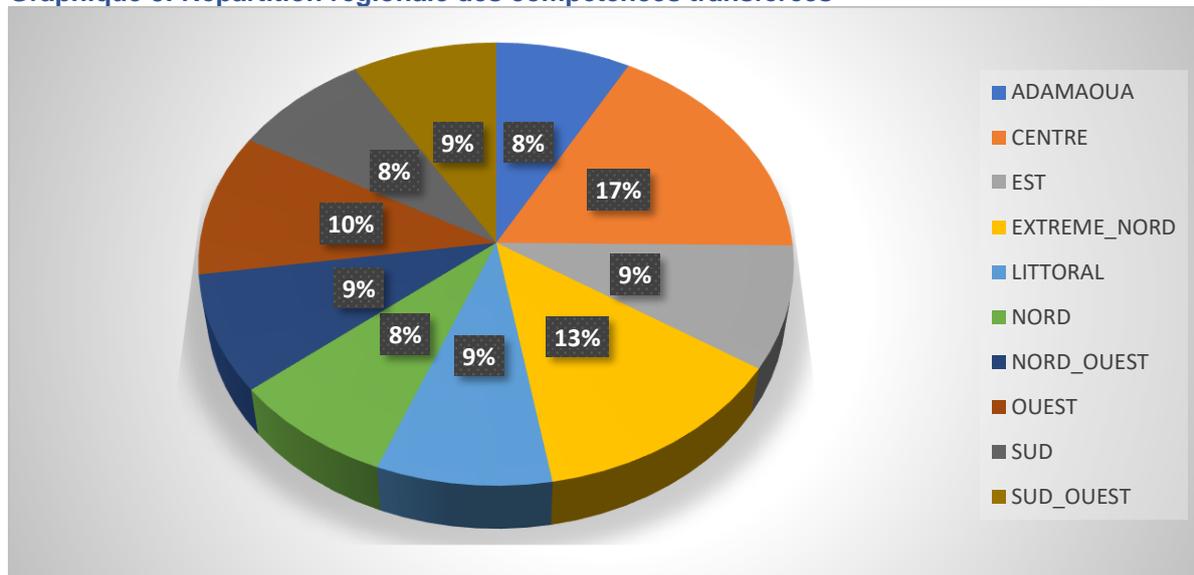
**Graphique 7: Principales compétences mises en évidences en 2021**



Source : MINDEVEL/CES

La répartition régionale des ressources en faveur de la décentralisation est quasi-égaleitaire en 2021, en dehors du siège des institutions qui porte 17% des ressources justifié par le fait que certaines ressources de fonctionnement du processus de décentralisation sont encore à gestion centrale.

**Graphique 8: Répartition régionale des compétences transférées**



Source : MINDEVEL/CES

**Tableau 14: Evolution des appuis en investissement aux CTD entre 2020 et 2021**

CHAPITRE	2020 (A)	2 021 (B)	VARIATION ((B-A)/A)
14 - MINAC	110 000	225 500	105%
15 - MINEDUB	12 182 552	13 325 300	9,38%
16 - MINSEP	160 000	393 000	145,63%
21 - MINCOMMERCE	496 458	500 000	0,7%
23 - MINTOURL	1 200 000	1 200 000	0
25 - MINESEC	1 800	-	
26 - MINJEC	636 852	1 530 646	140%
27 - MINDDEVEL (COMMUNES ET RÉGIONS)	35 984 416	66 000 000	83%
28 - MINEPDED	563 000	570 000	1%
30 - MINADER	6 573 999	7 500 000	14%
31 - MINEPIA	3 000 000	3 300 000	10%
32 - MINEE	6 266 088	8 584 199	37%
33 - MINFDF	300 000	300 000	0%
35 - MINEFDP	516 800	500 000	-3%
36 - MINTP	12 108 411	12 228 000	1%
38 - MINHDU	3 608 001	5 619 373	56%
39 - MINPMEESA	666 000	700 000	5%
40 - MINSANTE	6 442 216	8 000 000	24%
42 - MINAS	312 500	674 500	116%
43 - MINPROFF	525 000	615 740	17%
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	800 421	-	
<b>TOTAL</b>	<b>92 454 514</b>	<b>131 766 258</b>	<b>43%</b>

Source : MINDDEVEL/CES

Une analyse comparative des ressources d'investissement allouées à la mise en œuvre de la décentralisation entre 2020 et 2021 montre une progression en valeur relative de 43%, faisant passer la dotation globale de 92 milliards en 2020 à plus de 131 milliards en 2021. Cette augmentation globale se justifie par des efforts consentis par certains ministères sectoriels et la mise en place effective des régions en fin 2020 avec effet budgétaire à partir de 2021.

En ce qui concerne l'exécution à mi-parcours des ressources en faveur de la décentralisation, il faut noter que :

- ✓ 23 milliards (soit 20 milliards à gestion régionale et environ 3 milliards à gestion centrale) a été mis à disposition des Régions via des débloquages du MINFI au profit des Trésoriers payeurs régionaux et animés par les Receveurs Régionaux. En raison de la mise à disposition tardive de ces ressources, le taux de consommation au premier semestre est resté très faible.
- ✓ Aucune ressource de fonctionnement n'a été mise à disposition en 2021. En effet, l'Arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement portant répartition de la DGD volet fonctionnement n'a pas été signé en 2021.

Toutefois certaines ressources généralement portées par cette enveloppe ont été prises en compte directement dans la Loi de Finance.

- ✓ Seulement 5% des Ressources transférées ont été exécutées au 30 juin 2021. Les détails d'exécution par chapitre budgétaire sont consignés dans le tableau suivant.

**Tableau 15: Exécution des ressources d'investissement transférées aux communes (en milliers)**

Chapitre budgétaire	CP initial	CP révisé	ENG.	ORD.	TAUX ORD.
			CP		
14 MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	225 500	225 500	10 500	6 500	2,9
15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	13 325 300	13 325 300	813 274	643 804	4,8
16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	393 000	393 000	0	0	0
21 MINISTERE DU COMMERCE	500 000	500 000	0	0	0
23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 200 000	1 200 000	0	0	0
26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 530 646	1 530 646	60 000	0	0
27 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	35 734 998	35 834 998	1 712 830	1 399 305	3,9
28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	570 000	570 000	12 500	10 000	1,8
30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	7 500 000	7 500 000	480 814	392 680	5,2
31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 293 170	3 293 170	75 055	62 568	1,9
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	8 678 909	8 678 909	457 673	455 463	5,2
33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	300 000	300 000	0	0	0
35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	500 000	500 000	39 500	37 500	7,5
36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	12 327 999	12 714 972	1 309 260	891 539	7,0
38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	5 619 373	5 619 373	153 567	153 567	2,7
39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	700 000	700 000	105 993	80 993	11,6
40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	8 000 001	8 000 001	410 219	320 453	4,0
42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	674 000	674 000	47 492	36 492	5,4
43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	615 740	615 740	13 900	9 000	1,5
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	0	1 249 037	1 249 037	275 671	22,1
<b>TOTAL CREDITS DU BIP 2021 TRANSFERES AUX COMMUNES</b>	<b>101 688 636</b>	<b>103 424 646</b>	<b>6 951 613</b>	<b>4 775 534</b>	<b>4,6</b>

Source : MINEPAT

### 4.3. Problématiques particulières

Cette partie met en lumière certains problèmes qui pourraient affecter négativement l'exécution du budget. Il s'agit notamment du recours aux procédures dérogatoires, de l'évolution du paiement de la dette flottante et des modalités d'exécution des financements extérieurs.

#### 4.3.1. Procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables de procédure de l'exécution du budget et qui doivent par conséquent être régularisées à posteriori. Il s'agit entre autres des régies d'avances, des engagements provisionnels et des avances de trésorerie.

La Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds<sup>1</sup>. Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

A fin juin 2021, les dépenses exécutées en mode dérogatoire se chiffrent à 122,6 milliards, soit 8,0% des dépenses totales (hors FINEX et service de la dette) contre 8,5% en 2020. Toutefois, ces dépenses sont en dépassement par rapport au plafond de 5% fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier 2017-2020 avec le FMI.

La baisse de ce ratio est essentiellement imputable aux efforts mis en place pour réduire le recours à ces dépenses.

**Tableau 16: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles (en milliards)**

RUBRIQUES	2021	
	Montant	Poids
REGIES D'AVANCES	25,8	1,7%
ENGAGEMENT PROVISIONNEL	0	0,0%
AVANCES DE TRESORERIE	96,8	6,3%
<b>MONTANT DES PROCEDURES DEROGATOIRES</b>	<b>122,6</b>	<b>8,0%</b>
<b>DEPENSES TOTALES (hors FINEX et service de la dette)</b>	<b>1 529,3</b>	

Source : MINFI/DGB

#### 4.3.1.1. Avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire a posteriori.

A fin juin 2021, les décaissements effectués au titre des avances de trésorerie s'élèvent à 96,8 milliards, dont 14,6 milliards ont fait l'objet de régularisation. Par rapport à la même période de 2020, ces décaissements diminuent de 2,0 milliards (-2,0%).

<sup>1</sup> Points 132 à 138 de la CIREX de 2021

**Tableau 17: Avances de trésorerie**

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS (en milliards)		
	Décaissé	Régularisé	Restant à régulariser
Investissement	0,1	0,1	0,0
Fonctionnement (Biens et services)	96,7	14,5	82,2
<b>Total Avances de trésorerie</b>	<b>96,8</b>	<b>14,6</b>	<b>82,2</b>

Source : DGTCFM

#### 4.3.1.2. Régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget, mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes, ne pouvant s'accommoder à la procédure normale d'exécution. La limitation du recours aux régies d'avances, bien que sans cesse réaffirmée dans les différentes Circulaires d'Exécution du Budget, tarde à prendre corps lors de l'exécution des dépenses.

Au terme du premier semestre 2021, 382 régies d'avances ont été ouvertes pour un volume annuel de 51,7 milliards. En glissement annuel, le volume global des régies d'avances ouvertes affiche une baisse de 3,2 milliards.

Les dépenses exécutées par le biais de cette procédure s'élèvent à 25,8 milliards, en diminution de 1,7 milliards par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par la non réouverture de la plupart des régies ponctuelles.

**Tableau 18: Situation des régies à fin juin 2021**

DESIGNATION	NOMBRE DE REGIES	VOLUME ANNUEL	ENCAISSE
Régies créées	22	45,8	25,8
Régies rouvertes	355	5,9	
<b>TOTAL</b>	<b>382</b>	<b>51,7</b>	

Source : MINFI/DGB

#### 4.3.2. Dette flottante

La dette flottante désigne les impayés de l'Etat issus entre autres des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées ; ainsi que des manques à gagner SONARA et Marketeurs, en rapport avec le soutien du prix du carburant à la pompe. Bien que les efforts soient fournis pour réduire le stock de cette dette, elle pose un problème de sincérité comptable et d'efficacité dans la gestion de la trésorerie.

A fin juin 2021, le paiement de la dette flottante est de 8,2 milliards et le stock restant de ladite dette est de 15,4 milliards.

### **4.3.3. Les modalités d'exécution des financements extérieurs**

L'exécution des dépenses sur financements extérieurs, fait face à certains problèmes notamment : le recours à une procédure dérogatoire pour le décaissement des financements extérieurs au profit des projets, le non-respect du principe d'annualité et les difficultés de remontée des données sur les décaissements.

L'exécution financière des projets à financement conjoint en ce qui concerne la mobilisation des fonds auprès des bailleurs se fait en dehors des applications informatiques de gestion des opérations budgétaires et comptables de l'État. La procédure de mobilisation des ressources ici est exceptionnelle<sup>2</sup> car elle se fait en deux (02) étapes : émission de l'appel de fonds en direction du bailleur puis décaissement après validation de ce dernier. Le montant décaissé sera régularisé à posteriori par une procédure budgétaire simplifiée dans la limite du plafond des décaissements fixé par la Loi de Finances. Cette situation limite le contrôle des décaissements de financements extérieurs effectués par chaque projet, pour s'assurer du respect du plafond défini par la Loi de Finances, mais également pour veiller à une application stricte du principe d'annualité budgétaire.

Un appel de fonds émis en direction du bailleur au cours de l'exercice et qui n'est pas exécuté avant la fin de l'exercice ne sera pas annulé comme dans le cas d'une dépense sur ressources internes ordonnancée dont la prise en charge comptable n'a pas été validée. Cet appel de fonds sera reporté sur l'exercice suivant et viendra se greffer en cas de validation sur les décaissements projetés au cours de cet exercice. Au terme de l'exercice 2020, le cumul des appels de fonds non exécutés depuis 2017 et qui a été reporté sur l'exercice 2021 est de 264,5 milliards. A fin juin 2021, le volume des décaissements constatés issus de ces appels fonds reportés est d'environ 62 milliards. D'autres parts, l'absence d'uniformité de la procédure de mobilisation des fonds par tous les bailleurs complexifie la remontée exhaustive et cohérente de toutes les données sur les

---

<sup>2</sup> Une procédure normale d'exécution d'une dépense se fait en 04 étapes (Engagement, Liquidation, Ordonnancement et Paiement) dans la limite des plafonds d'autorisations (Autorisation d'Engagement et Crédit de paiement) prévus par la Loi de Finances

dépenses sur financements extérieurs. Certains bailleurs valident les décaissements à travers la CAA, d'autres par contre, effectuent des paiements directs aux entreprises et notifient la CAA à posteriori. Ce qui entraîne très souvent des décalages dans la comptabilisation de l'information. En plus, dans le cadre de certains projets sur dons, les paiements directs effectués par les bailleurs ne sont même pas parfois notifiés à la CAA.

Pour y remédier et, afin de maîtriser l'endettement extérieur, le gouvernement a mis en place une plateforme de régulation des appels de fonds et de réconciliation des données statistiques et comptables. Cette plateforme qui regroupe toutes les parties prenantes (MINFI, MINEPAT, CAA, certains maîtres d'ouvrage des projets FINEX) permet de suivre les décaissements, de réguler l'émission des appels de fonds sur la base des plans de décaissements des projets et de l'évolution des travaux pour limiter les dépassements éventuels de plafonds.

Dans le cadre de la régulation des appels de fonds, les priorités ont été définies relativement aux projets dans l'ordre suivant :

- les projets de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 ;
- les projets programmés dans la Loi des finances ;
- les projets ayant un fort impact socio-économique et justifiant d'une capacité de remboursement presque certaine ;
- les grands projets de première génération en cours d'achèvement ;
- les projets dont la date de clôture est proche en vue d'alléger le portefeuille des projets à financement extérieur ;
- les projets ayant un plan de décaissement des ressources disponibles.

## CONCLUSION

L'exécution du budget au cours du premier semestre 2021 s'est faite dans un environnement marqué par les effets de la pandémie du Covid-19 et la persistance des problèmes sécuritaires qui perturbent les activités socio-économiques, notamment dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Elle est caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des ressources (taux de réalisation de 39,9%). Les ressources budgétaires mobilisées ont baissé de 274,1 milliards par rapport au premier semestre 2020 pour s'établir à 2 087,1 milliards. Cette évolution est attribuable à la faible mobilisation des ressources de trésorerie qui baissent en glissement annuel de 405,1 milliards.

Par composante, le taux de réalisation des recettes pétrolières est de 37,7%. Celui des recettes non pétrolières est de 49,8% dont 50,4% pour les recettes fiscales et 40,5% pour les recettes non fiscales.

S'agissant des charges budgétaires, elles diminuent de 96,8 milliards par rapport à fin juin 2020 sous l'effet du paiement du service de la dette malgré la quasi stabilité des dépenses courantes et la légère hausse des dépenses en capital. Par rubrique, les dépenses courantes (hors intérêts) enregistrent un taux d'exécution de 51,9%, celles en capital, et le service de la dette publique sont exécutées respectivement à hauteur de 33,6% et 43,3%.

Il en résulte un déficit budgétaire de 200,7 milliards, soit 0,8% du PIB. Le solde primaire est déficitaire de 130,6 milliards et le déficit du solde primaire non pétrolier est de 332,8 milliards.

Toutefois, l'exécution du budget 2021 reste entachée par des procédures dérogatoires, le niveau élevé des dépenses de biens et services, et des carences dans l'exécution du budget d'investissement public.

Les efforts de mobilisation des ressources surtout celles de financement, d'amélioration de la consommation des crédits d'investissement ainsi que le service de la dette et la maîtrise des charges de fonctionnement devront se poursuivre au deuxième semestre 2021, afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme économique et financier et de faire face aux besoins sociaux et sécuritaires croissants.

## ANNEXES

### **ANNEXE 1 : Changements induits par l'ordonnance du 07 juin 2021 sur les grandes rubriques du budget**

Aux dates du 26 mai et 07 juin 2021, le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE a respectivement signé les deux ordonnances **N°2021/002** et **N°2021/003** pour modifier et compléter certaines dispositions de la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021, afin de tenir compte des dernières évolutions de l'environnement économique, financier et sociopolitique au cours des premiers mois de l'exercice 2021.

En effet, il ressort des développements économiques récents que la croissance économique s'établirait en 2021 à 3,4 % contre une projection initiale de 3,3% en loi de finances. Au niveau des prix, l'inflation serait moins importante que prévue en loi de finances avec un taux de 2,1% contre 2,5% projeté initialement. Quant au cours mondial du baril du pétrole, il remonterait plus rapidement pour atteindre les 58,5\$ US contre 43,8 \$ projetés dans le cadre de la loi de finances initiale 2021.

Par ailleurs, la signature de ces deux ordonnances s'inscrit dans un contexte marqué par la résurgence de la pandémie du coronavirus qui va engendrer de besoins nouveaux dont ceux liés à la vaccination, la décision du Gouvernement de racheter les Eurobonds émis en 2015 sur le marché international pour un montant de 450 milliards, la suspension du mécanisme de décaissement et de remboursement des fonds C2D avec la France, la précision dans le cadre des négociations en cours d'un nouveau programme avec le FMI des appuis budgétaires réellement attendus cette année, le relèvement de 100 à 166 milliards du niveau de l'allègement de la dette extérieure du Cameroun vis-à-vis du G20, sans oublier la situation sécuritaire aux frontières et à l'intérieure du pays qui demeure préoccupante.

Dans cet environnement, et afin de garantir une plus grande sincérité des prévisions des recettes, des dépenses et du financement, les ordonnances susvisées modifient le niveau du budget de l'Etat à **5 480,4 milliards** dont 5 235,2 milliards pour le budget général et 245,2 milliards pour les Comptes

d'Affectation Spéciale, contre 4 865,2 milliards en loi de finances initiale 2021 ; soit une augmentation **615,2 milliards** en valeur absolue et **12,6%** en valeur relative. Toute chose qui situe le déficit budgétaire global à 3% du PIB en 2021 contre un objectif initial de 2,8%.

#### **a. Ressources**

La décomposition des recettes se présente ainsi qu'il suit par grandes catégories :

- **Recettes pétrolières : 536 milliards** contre de 393 milliards dans le budget initial, soit une hausse de 143,3 milliards (+36,4%) liée l'augmentation de la production pétrolière et à la remontée des cours mondiaux du baril de pétrole ;
- **Recettes fiscales : 1 938,4 milliards** comme dans le budget initial en raison de la contrainte évoquée **supra** ;
- **Recettes douanières : 804,7 milliards** comme dans le budget initial en raison de la contrainte **évoquée supra** ;
- **Recettes non fiscales : 187 milliards** contre 213,5 milliards dans le budget initial, en **diminution** de 26,5 milliards (-12,4%) pour une meilleure sincérité de ce poste de recettes ;
- **Dons : 64,7 milliards** contre 106,9 en loi de finances initiale 2021 soit une diminution de 42,2 milliards (-39,5%), pour tenir compte de la suspension du mécanisme de **décaissement** et de remboursement des fonds C2D avec la France, les projets y relatifs prévus dans le budget initial devant se poursuivre cependant sur ressources propres.

Au total, les ressources internes augmentent de **74,3 milliards**, correspondant à un taux de variation de **2,1%** par rapport à la loi de finances initiale 2021.

#### **b. Dépenses**

La décomposition des dépenses se présente comme suit par grandes masses :

- **Dépenses de personnel : 1 069,8 milliards** comme dans la loi de finances initiale ;

- **Dépenses de biens et services : 761,9 milliards** y compris dotation décentralisation des régions contre 736,9 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 25 milliards (+3,4%) dédiée au renforcement de la dotation pour interventions directes SNH au titre des dépenses sécuritaires dans le chapitre 65 « dépenses communes » ;
- **Transferts et subventions : 628,8 milliards** contre 528,8 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 100 milliards (+18,9%). Cette augmentation a été répercutée en totalité sur la ligne budgétaire dédiée à la compensation des manques à gagner de la SONARA et des Marqueteurs dans le cadre des importations des produits pétroliers dans le chapitre 60 « subvention et contribution », compte tenu de la remontée du niveau prix mondial du baril de pétrole au-dessus du seuil de 50 milliards (58,5 \$ US/baril) ;
- **Dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : 618,2 milliards** comme dans le budget initial 2021 ;
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 733,8 milliards** comme dans le budget initial 2021.
- **Dépenses du Fonds de relance de la production locale : 30 milliards** contre 50 milliards en loi de finances initiale compte tenu de la contrainte budgétaire et du retard déjà accusé au premier semestre pour le démarrage de la mise en œuvre de ce plan. Ces fonds ont été délogés du CAS COVID19 dans le cadre du présent projet d'ordonnance pour être inscrits dans le chapitre 65 « Dépenses communs ».
- **Intérêt de la dette : 190,2** contre 228,7 milliards en loi de finances initiale 2021 compte tenu de l'actualisation de la projection du niveau des intérêts sur la dette extérieure notamment par la prise en compte du relèvement à 57 milliards du niveau de l'allègement des intérêts sur la dette extérieure du G20 contre 33,5 milliards en loi de finances initiale.

Le budget des CAS est évalué dans le présent projet d'ordonnance à **245,2 milliards** contre 195,2 milliards en loi de finances initiale, soit une hausse en

valeur absolue de **50 milliards**. Cette évolution est expliquée par le renforcement de la dotation du **Fonds Spécial de solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économique et sociale** pour prendre en compte le report du solde de trésorerie de 2020 (19 milliards) ainsi que les dépenses sanitaires nouvelles en rapport avec la vaccination (76 milliards), diminués de la dotation pour import-substitution de 50 milliards prévue initialement dans ledit CAS en loi de finances.

Les recettes révisées CAS COVID19 sont constituées de deux sources :

- D'une part, les apports financiers des PTF sous forme de fonds de concours à hauteur de **40 milliards** dont 15 milliards de la BEDEAC et 25 milliards de la Banque Mondiale. Rien n'était prévu pour ce poste en loi de finances initiale 2021.
- D'autre part, les versements des recettes du budget général, à hauteur de **160 milliards** contre 150 milliards en loi de finances initiale 2021.

**S'agissant des dépenses** du CAS COVID19, elles ont été restructurées ainsi qu'il suit par programmes :

- Renforcement du système sanitaire : **170 milliards** contre 35 milliards en loi de finances initiale 2021 ;
- Résilience économique et financière : **10 milliards** contre 100 milliards en loi de finances initiale 2021 ;
- Renforcement de la Recherche et de l'innovation : **5 milliards** comme initialement ;
- Résilience sociale et approvisionnements stratégiques : **15 milliards** contre 10 milliards en loi de finances initiale 2021.

Par ailleurs, tout en les maintenant à leurs plafonds respectifs fixés en loi de finances 2021, le solde de trésorerie de l'exercice 2020 du CAS Eau rattaché au MINEE (61,5 millions) et celui du CAS Tourisme rattaché au MINTOUL (123,3 millions) ont été intégrés dans l'évaluation des ressources de ces CAS dans le présent projet d'ordonnance.

### ***c. Financement du déficit budgétaire***

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'Etat en 2021 se chiffre à **753,9 milliards** contre **661,7 milliards** en loi de finance initiale ; soit une augmentation du déficit de **92,2 milliards**.

Les autres charges de financement et de trésorerie, outre le déficit budgétaire se déclinent comme suit :

- **Amortissement de la dette (structurée) : 863 milliards** contre **595,3 milliards** dans la loi de finances initiales, soit une augmentation de **267,7 milliards (45,0%)**. Cette variation prend notamment en compte du point de vue de la dette extérieure, le rachat des Eurobonds pour 300 milliards et l'augmentation à 109 milliards du niveau de l'allègement du principal de la dette du G20 contre 66,5 milliards en loi de finances initiale ;
- **Remboursement des crédits de TVA : 72 milliards** comme en loi de finances initiale 2021 ;
- **Arriérés y compris dette non structurée CAA : 97,5 milliards** contre **66,5 milliards** en loi de finances initiale 2021 soit une augmentation 31 milliards pour accompagner la poursuite de politique d'apurement de la dette intérieure de l'Etat ;
- **Sorties nettes de fonds des correspondants : 20 milliards** comme en loi de finances initiale.

Sur cette base, le budget de l'Etat dégage un besoin de financement total de **1 936,4 milliards** (hors mis l'allègement de 109 milliards de la dette extérieure du G20). Les leviers mobilisés par l'Etat pour assurer l'équilibre financier de ces opérations se présentent comme suit :

- **Prêts projets : 703,4 milliards** comme en loi de finances initiale 2021 ;
- **Appuis budgétaires : 230 milliards** dont 161 milliards du FMI, 53 milliards de la Banque Mondiale et 16 milliards de l'Union Européenne, contre 260 milliards en loi de finances initiale 2021 ;

- Financement exceptionnel dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (fonds de concours) : **40 milliards** dont 15 milliards de la BDEAC et 25 milliards de la Banque Mondiale ;
- **Émissions de titres publics : 350 milliards** comme en loi de finances initiale ;
- **Financement bancaire : 183 milliards**, contre 102 milliards en loi de finances initiale 2021, soit une augmentation de 81 milliards constituée de 60 milliards de tirages de l'Etat sur la marge disponible de son compte de réserves des avances statutaires à la BEAC et de 21 milliards de tirages du compte C2D.

Évolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2021 (en milliards)

(En milliards de € CFA)	LFI 2021	LFR 2021	Ecart	Variation (%)
<b>Total Ressources</b>	<b>4 900,00</b>	<b>5 350,30</b>	650,3	13,3%
<b>Recettes Internes Nettes</b>	<b>3 356,50</b>	<b>3 330,80</b>	74,3	2,1%
Recettes pétrolières	393	536	143	36,4%
Recettes non pétrolières	2 956,60	2 930,10	-26,5	-0,9%
Recettes fiscales	2 743,10	2 743,10	0	0,0%
Impôts et taxes	1 938,40	1 938,40	0	0,0%
Recettes douanières	804,7	804,7	0	0,0%
Recettes non fiscales	213,5	187	-26,5	-12,4%
Dons	106,9	64,7	-42,2	-39,5%
Projets	30,4	30,4	0	0,0%
Programme	76,5	34,3	-42,2	-55,2%
<b>Financement Brut</b>	<b>1 543,40</b>	<b>2 019,40</b>	576	39,9%
Prêts projet	703,4	703,4	0	0,0%
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	260	230	-30	-11,5%
Dont FMI		161	161	
UE		16	16	
BM		53	53	
Emission des titres (MLT)	350	350	0	0,0%
Financement bancaire (hors titres pub)	30	80	50	166,7%
Autres emprunts (Eurobonds en 2021)		450	450	
<b>Financement Exceptionnel</b>	<b>100</b>	<b>206</b>	106	106,0%
BM (Fonds de concours CAS-Covid)		25	25	
BDEAC (Fonds de concours CAS-Covid)		15	15	
Allègement dette extérieure	100	166	66	66,0%
<b>Dépenses Totales et Prêts nets</b>	<b>4 900,00</b>	<b>5 350,20</b>	650,2	13,3%
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>2 905,60</b>	<b>2 935,60</b>	130	5,6%
Dépenses de personnel	1 069,80	1 069,80	0	0,0%
Achats de biens et services	706,9	736,9	30	4,2%
Transferts et subventions	528,8	628,8	100	18,9%
<b>Dépenses de Capital</b>	<b>1 952,00</b>	<b>1 952,00</b>	0	0,0%
Dépenses de financement ext.,	733,8	733,8	0	0,0%
Dépenses de ressources propres	583,2	583,2	0	0,0%
Dépenses de Participation/restructuration	35	35	0	0,0%
<b>Prêts nets</b>	<b>-20</b>	<b>-20</b>	0	0,0%
<b>Fonds de Financement Covid-19</b>	<b>100</b>	<b>200</b>	100	100,0%
<b>Fonds de relance production locale</b>	<b>50</b>	<b>30</b>	-20	-40,0%
<b>Additif Décentralisation (DGD)</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	0	0,0%
<b>Service de la Dette</b>	<b>1 082,40</b>	<b>1 522,70</b>	440,2	40,7%
<b>Service de la Dette extérieure</b>	<b>591</b>	<b>850</b>	259	43,8%
Principal	394	704	310	78,7%
Dont Rachats Eurobonds 2015		300	300	
Intérêts	197	146	-51	-25,9%
<b>Service de la Dette intérieure</b>	<b>491,4</b>	<b>672,7</b>	181,2	36,9%
Principal	287,8	438	150,2	52,2%
Dont ECMR	91,3		-91,3	-100,0%
Correspondants	20		-20	-100,0%
Accumulation dépôt BEAC		150	150	
Réduction encours BTA			0	
Intérêts	65,2	65,2	0	0,0%
Crédits TVA	72	72	0	0,0%
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	66,5	97,5	31	46,6%
Dont Restes à Payer	50	81	31	62,0%
Dette non structurée CAA	16,5	16,5	0	0,0%
Dette fiscale compensée			0	

Source : MINFI/DGB



## ANNEXE 2 : Récapitulatif de l'exécution Les dépenses par programme (en milliards)

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO
01	FORMULATION ET COORDINATION DE L' ACTION PRESIDENTIELLE	17,9	17,8	17,9	17,8	9,7	54,0%
01	PROTECTION PRESIDENTIELLE ET INTEGRITE DU TERRITOIRE	6,4	6,5	6,4	6,5	3,3	52,2%
01	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ET SES SERVICES RATTACHES	16,3	16,3	16,3	16,3	7,7	47,2%
<b>Total 01</b>	0	40,6	40,6	40,6	40,6	20,7	51,0%
02	FORMULATION ET COORDINATION DE L'ACTION PRESIDENTIELLE	0,7	0,7	0,7	0,7	0,4	57,6%
02	PROTECTION PRESIDENTIELLE ET INTEGRITE DU TERRITOIRE	5,2	5,2	5,2	5,2	2,3	43,8%
<b>Total 02</b>	0	5,9	5,9	5,9	5,9	2,7	45,5%
03	RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	6,7	6,7	6,7	6,7	3,7	55,2%
03	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	100,0%
<b>Total 03</b>	0	24,7	24,7	24,7	24,7	21,7	87,8%
04	DIRECTION ET COORDINATION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	2,1	2,1	2,1	2,1	1,7	84,8%
04	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DES SERVICES INTERNES ET RATTACHES AUX SERVICES DU PREMIER MINISTRE	15,6	15,6	15,6	15,6	8,2	52,6%
<b>Total 04</b>	0	17,7	17,7	17,7	17,7	10,0	56,4%
05	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	100,0%
05	PILOTAGE ET DEVELOPPEMENT DES ATTRIBUTIONS CONFIEES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	100,0%
<b>Total 05</b>	0	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	100,0%
06	VALORISATION DU POTENTIEL DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE	15,0	15,0	15,0	15,0	2,8	18,8%
06	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	2,8	2,8	2,8	2,8	0,9	34,1%
06	GESTION DES CAMEROUNAIS A L'ETRANGER	4,3	4,3	4,3	4,3	1,3	31,4%
06	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES RELATIONS EXTERIEURES	8,7	8,7	8,7	8,7	3,7	42,1%
<b>Total 06</b>	0	30,8	30,8	30,8	30,8	8,8	28,5%
07	MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	13,3	13,3	13,1	13,1	5,2	39,7%
07	SECURITE ET GESTION DES LIBERTES PUBLIQUES	6,1	6,1	6,1	6,1	3,2	53,5%
07	DÉVELOPPEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL DE PROTECTION CIVILE	5,5	5,5	5,5	5,5	1,8	32,9%

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO
07	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	10,1	10,1	10,1	10,1	4,1	40,1%
<b>Total 07</b>	0	34,9	34,9	34,8	34,8	14,3	41,1%
08	AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	20,6	20,6	20,6	20,6	9,2	44,9%
08	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR JUSTICE	10,1	10,1	10,1	10,1	4,4	43,9%
08	AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	29,9	29,9	29,9	29,9	6,8	22,5%
<b>Total 08</b>	0	60,6	60,6	60,5	60,5	20,4	33,7%
09	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR COUR SUPREME	2,8	2,8	2,8	2,8	0,8	29,6%
09	CONTROLE DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE, DE LA GESTION BUDGETAIRE ET DE LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS	0,9	0,9	0,9	0,9	0,6	58,8%
09	CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	65,5%
<b>Total 09</b>	0	4,1	4,1	4,1	4,1	1,6	39,8%
10	RENFORCEMENT DU CONTRÔLE EXTERNE DES MARCHÉS DES INFRASTRUCTURES	2,0	2,0	2,0	2,0	0,9	42,6%
10	AMELIORATION DE L'ADMINISTRATION DES MARCHES PUBLICS	2,7	2,7	2,7	2,7	0,8	29,5%
10	RENFORCEMENT DU CONTROLE EXTERNE DES MARCHES DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES	1,8	1,8	1,8	1,8	0,8	42,8%
10	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES MARCHES PUBLICS	8,0	8,0	8,0	8,0	2,6	32,2%
<b>Total 10</b>	0	14,5	14,5	14,5	14,5	5,0	34,4%
11	INTENSIFICATION, DIVERSIFICATION DES AUDITS ET SYSTEMATISATION DE LA SANCTION A L'ENCONTRE DES GESTIONNAIRES INDELICATS	1,9	2,0	1,9	2,0	1,1	57,2%
11	RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES ATTEINTES A LA FORTUNE PUBLIQUE	0,6	0,6	0,6	0,6	0,2	28,4%
11	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSUPE	5,8	5,8	2,6	2,6	0,5	20,6%
<b>Total 11</b>	0	8,4	8,4	5,2	5,2	1,8	35,2%
12	CONSOLIDATION DE LA SECURITE PUBLIQUE	6,4	6,4	6,2	6,2	2,8	44,3%
12	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	73,1	73,1	72,8	72,8	32,4	44,5%
12	RENFORCEMENT DE LA SECURITE FRONTALIERE	2,3	2,3	2,3	2,3	1,1	45,8%
12	REDYNAMISATION DU SYSTEME DE RENSEIGNEMENT	5,8	5,8	5,8	5,8	2,7	46,4%
<b>Total 12</b>	0	87,7	87,7	87,2	87,2	38,9	44,6%
13	RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE DU TERRITOIRE	130,9	130,9	128,7	128,7	58,6	45,5%
13	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DEFENSE	45,0	45,0	44,9	44,9	25,6	57,0%

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO	
13	PARTICIPATION A L' ACTION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT	9,7	9,7	9,7	9,7	4,6	47,0%	
13	PARTICIPATION A LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS	62,9	62,9	62,6	62,6	30,3	48,4%	
<b>Total 13</b>		0	248,5	248,5	245,9	245,9	119,0	48,4%
14	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	1,4	1,4	1,4	1,4	0,8	54,7%	
14	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	1,2	1,2	1,2	1,2	0,3	23,4%	
14	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ART ET CULTURE	2,0	2,0	2,0	2,0	1,0	48,4%	
<b>Total 14</b>		0	4,7	4,7	4,7	4,7	2,1	43,7%
15	DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE	13,2	13,3	13,2	13,3	4,9	37,3%	
15	UNIVERSALISATION DU CYCLE PRIMAIRE	184,3	182,1	184,3	182,1	68,5	37,2%	
15	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR EDUCATION DE BASE	32,9	35,1	32,9	35,1	16,6	50,4%	
15	ALPHABETISATION	2,2	2,3	2,2	2,3	1,0	46,9%	
<b>Total 15</b>		0	232,7	232,7	232,7	232,7	91,1	0,4
16	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE	6,2	6,2	6,2	6,2	2,7	43,7%	
16	ENCADREMENT DU MOUVEMENT SPORTIF	12,1	12,1	12,1	12,1	6,7	55,4%	
16	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES	24,0	24,0	24,0	24,0	1,7	7,0%	
<b>Total 16</b>		0	42,3	42,3	42,3	42,3	11,1	26,3%
17	AMÉLIORATION DE L'OFFRE ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION	2,1	2,1	2,1	2,1	0,5	21,0%	
17	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR COMMUNICATION	2,5	2,5	2,5	2,5	1,1	43,1%	
<b>Total 17</b>		0	4,6	4,6	4,6	4,6	1,5	32,8%
18	DEVELOPPEMENT DE LA COMPOSANTE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6,7	6,7	6,7	6,7	2,0	29,8%	
18	MODERNISATION ET PROFESSIONNALISATION DES ETABLISSEMENTS FACULTAIRES CLASSIQUES	6,9	6,9	6,9	6,9	3,1	44,4%	
18	DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION UNIVERSITAIRES	12,9	12,9	12,9	12,9	4,7	36,6%	
18	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	38,6	38,6	31,0	31,0	16,4	53,0%	
<b>Total 18</b>		0	65,1	65,1	57,5	57,5	26,2	45,6%
19	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU SOUS-SECTEUR RECHERCHE ET INNOVATION	4,3	4,3	4,3	4,3	2,0	47,0%	
19	DENSIFICATION DE LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION	4,4	4,4	4,4	4,4	1,8	40,9%	

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO
<b>Total 19</b>		0	8,7	8,7	8,7	8,7	3,8 43,9%
<b>20</b>	MOBILISATION DES RECETTES NON PETROLIERES		16,4	16,4	16,4	16,4	8,0 48,9%
<b>20</b>	GESTION BUDGETAIRE DE L'ETAT		11,2	11,2	11,2	11,2	4,1 36,3%
<b>20</b>	GESTION DU TRESOR PUBLIC ET SUIVI DU SECTEUR FINANCIER		14,3	14,3	14,2	14,2	5,8 40,8%
<b>20</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU MINFI		15,1	15,2	15,1	15,2	5,8 38,7%
<b>Total 20</b>		0	57,0	57,0	57,0	57,0	23,7 41,7%
<b>21</b>	APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS		0,4	0,4	0,4	0,4	0,1 30,4%
<b>21</b>	RÉGULATION DU COMMERCE INTÉRIEUR		3,4	3,4	3,4	3,4	1,2 34,4%
<b>21</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR COMMERCE		3,7	3,7	3,7	3,7	1,7 45,2%
<b>Total 21</b>		0	7,5	7,5	7,5	7,5	3,0 39,5%
<b>22</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		4,6	4,9	4,6	4,9	2,1 45,1%
<b>22</b>	APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE POUR L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE		6,3	6,3	6,3	6,3	3,0 48,2%
<b>22</b>	RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET INTENSIFICATION DES ACTIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.		36,7	36,7	36,7	36,7	9,6 26,0%
<b>22</b>	RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AU DEVELOPPEMENT ET DE L' INTEGRATION REGIONALE		3,6	3,3	3,6	3,3	0,9 25,3%
<b>Total 22</b>		0	51,2	51,2	51,2	51,2	15,6 30,4%
<b>23</b>	DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET DES LOISIRS		5,5	5,5	5,5	5,5	0,7 12,2%
<b>23</b>	PROMOTION DU TOURISME ET DES LOISIRS		1,0	1,0	1,0	1,0	0,4 34,9%
<b>23</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR TOURISME ET LOISIRS		2,4	2,4	2,4	2,4	1,2 48,0%
<b>Total 23</b>		0	8,9	8,9	8,9	8,9	2,2 24,6%
<b>25</b>	RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		90,7	90,6	90,2	90,1	33,0 36,6%
<b>25</b>	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES SENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		211,8	211,0	211,8	211,0	106,6 50,3%
<b>25</b>	INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS-SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		55,3	55,0	55,3	55,0	24,9 45,0%
<b>25</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		29,6	30,9	29,6	30,9	12,8 43,2%
<b>Total 25</b>		0	387,5	387,5	387,0	387,0	177,4 45,8%

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO
26	EDUCATION CIVIQUE ET INTEGRATION NATIONALE	7,1	7,1	7,1	7,1	4,0	55,7%
26	INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES	9,9	9,9	9,9	9,9	4,8	48,2%
26	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL AU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	3,2	3,2	3,2	3,2	1,2	39,5%
<b>Total 26</b>		0	20,2	20,2	20,2	10,0	49,5%
27	PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL	4,6	4,6	4,6	4,6	0,3	5,8%
27	APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION	38,5	38,5	38,5	38,5	1,9	4,9%
27	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL	3,0	3,0	3,0	3,0	0,9	29,6%
<b>Total 27</b>		0	46,1	46,1	46,1	3,0	6,6%
28	LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	2,7	2,7	2,7	2,7	0,2	8,8%
28	GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	0,8	0,8	0,8	0,8	0,3	34,9%
28	LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	1,0	1,0	1,0	1,0	0,3	29,7%
28	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1,8	1,8	1,8	1,8	0,7	39,4%
<b>Total 28</b>		0	6,4	6,4	6,4	1,6	24,3%
29	VALORISATION DES RESSOURCES MINIERES ET GEOLOGIQUES	4,0	4,0	4,0	4,0	0,7	18,3%
29	DIVERSIFICATION ET AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES INDUSTRIELLES	2,1	2,1	2,1	2,1	0,4	20,2%
29	VALORISATION DES INVENTIONS, INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET ACTIFS DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE	1,0	1,0	1,0	1,0	0,5	48,9%
29	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR MINES, INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	2,4	2,4	2,4	2,4	0,9	37,8%
<b>Total 29</b>		0	9,5	9,5	9,5	2,6	27,0%
30	AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE, ET DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES	15,2	15,0	15,2	15,0	0,9	5,9%
30	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INFRASTRUCTUREL ET DE L'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION ET AUX MARCHES	48,6	48,6	48,6	48,6	0,9	1,8%
30	RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES POPULATIONS RURALES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	12,8	12,8	12,8	12,8	7,5	59,0%

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO
30	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	10,4	10,6	10,4	10,6	2,0	19,2%
<b>Total 30</b>		0	87,0	87,0	87,0	11,3	13,0%
31	DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES	25,8	25,8	25,8	25,8	4,0	15,6%
31	AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE DES CHEPTELS ET DE LA LUTTE CONTRE LES ZOONOSES	4,9	4,9	4,9	4,9	1,2	25,2%
31	DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES	3,8	3,8	3,8	3,8	1,1	29,2%
31	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR ELEVAGE, PECHEES ET INDUSTRIES ANIMALES	7,1	7,1	7,1	7,1	3,7	52,1%
<b>Total 31</b>		0	41,5	41,5	41,5	10,1	24,2%
32	OFFRE D'ENERGIE	94,9	94,9	92,9	92,9	0,9	1,0%
32	ACCES A L'ENERGIE	27,1	27,1	27,0	27,0	0,6	2,2%
32	ACCES A L'EAU POTABLE ET A L' ASSAINISSEMENT LIQUIDE	92,9	92,9	92,9	92,9	7,3	7,8%
32	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR EAU ET ENERGIE	13,3	13,3	13,3	13,3	2,5	18,9%
<b>Total 32</b>		0	228,2	228,2	226,1	11,3	5,0%
33	AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIERE	4,4	4,4	4,4	4,4	2,3	51,7%
33	SÉCURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES	4,1	4,1	4,1	4,1	1,3	32,1%
33	VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES LIGNEUSES ET NON LIGNEUSES	4,2	4,2	4,2	4,2	1,1	26,1%
33	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE	3,3	3,3	3,3	3,3	0,9	26,9%
<b>Total 33</b>		0	15,9	15,9	15,9	5,6	34,8%
35	PROMOTION DE L'EMPLOI DECENT	2,4	2,4	2,4	2,4	1,3	54,7%
35	DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	10,9	10,7	10,9	10,7	3,5	32,2%
35	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	5,7	5,9	5,7	5,9	3,2	56,8%
<b>Total 35</b>		0	19,0	19,0	19,0	8,1	42,4%
36	CONSTRUCTION DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES	353,4	353,4	325,7	325,7	81,4	25,0%
36	REHABILITATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ROUTES ET AUTRES INFRASTRUCTURES	126,8	126,8	124,8	124,8	5,4	4,4%
36	RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES	3,2	3,2	3,2	3,2	0,9	29,7%
36	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL	11,5	11,5	11,2	11,2	4,4	39,3%

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO
<b>Total 36</b>		0	494,8	494,8	464,8	464,8	92,1 19,8%
37	MODERNISATION DU CADASTRE		2,4	2,3	2,4	2,3	0,6 24,5%
37	PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE DE L'ETAT		6,0	6,3	6,0	6,3	2,6 43,2%
37	CONSTITUTION DES RESERVES FONCIÈRES ET LOTISSEMENTS DES TERRAINS DOMANIAUX		1,3	1,1	1,3	1,1	0,5 40,9%
37	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DOMAINES, CADASTRE ET AFFAIRES FONCIERES		8,4	8,4	8,4	8,4	5,8 68,7%
<b>Total 37</b>		0	18,2	18,2	18,2	18,2	9,5 52,4%
38	DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT		40,8	40,8	40,8	40,8	0,9 2,3%
38	AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN		18,3	18,3	18,3	18,3	0,3 1,4%
38	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT URBAIN (PDITU)		59,4	59,4	59,4	59,4	8,6 14,6%
38	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR URBAIN		6,3	6,3	6,3	6,3	2,3 36,8%
<b>Total 38</b>		0	124,8	124,8	124,8	124,8	12,2 9,7%
39	PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME		3,3	3,3	3,3	3,3	0,8 22,9%
39	PROMOTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT		2,5	2,5	2,5	2,5	0,8 30,1%
39	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT		4,2	4,2	4,2	4,2	2,1 50,5%
<b>Total 39</b>		0	10,0	10,0	10,0	10,0	3,6 36,2%
40	PRISE EN CHARGE DES CAS		93,9	93,9	90,8	90,8	9,4 10,4%
40	PREVENTION DE LA MALADIE		40,7	40,7	40,7	40,7	14,5 35,6%
40	PROMOTION DE LA SANTE		12,4	12,4	12,4	12,4	4,9 39,5%
40	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SECTEUR SANTE		53,6	53,6	53,2	53,2	13,0 24,5%
<b>Total 40</b>		0	200,6	200,6	197,1	197,1	41,8 21,2%
41	PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE		0,9	0,9	0,9	0,9	0,5 55,0%
41	AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL		2,3	2,3	2,3	2,3	0,8 35,4%
41	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE		2,3	2,3	2,3	2,3	1,0 44,5%
<b>Total 41</b>		0	5,5	5,5	5,5	5,5	2,3 42,5%
42	Protection sociale des personnes socialement vulnérables		3,8	3,7	3,8	3,7	1,0 27,0%
42	Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales		3,7	4,0	3,7	4,0	1,5 41,8%
42	Solidarité nationale et justice sociale		3,1	2,8	3,1	2,8	0,8 27,1%

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO
<b>Total 42</b>		0	10,5	10,5	10,5	10,5	3,4 32,2%
<b>43</b>	DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT		1,6	1,6	1,6	1,6	0,6 36,6%
<b>43</b>	APPUI INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE		3,1	3,1	3,1	3,1	1,3 41,1%
<b>43</b>	PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE		3,1	3,1	3,1	3,1	0,6 18,0%
<b>Total 43</b>		0	7,9	7,9	7,9	7,9	2,4 30,9%
<b>45</b>	DENSIFICATION DU RÉSEAU ET AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE POSTALE NATIONALE		1,6	1,6	1,6	1,6	0,8 46,7%
<b>45</b>	DEVELOPPEMENT ET OPTIMISATION DES RESEAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET TIC		17,1	17,1	17,1	17,1	0,5 3,0%
<b>45</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS		2,7	2,7	2,7	2,7	1,1 41,4%
<b>Total 45</b>		0	21,5	21,5	21,5	21,5	2,4 11,2%
<b>46</b>	DEVELOPPEMENT ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT		42,7	42,7	42,7	42,7	0,3 0,7%
<b>46</b>	AMELIORATION DU SYSTEME DE SURETE ET DE SECURITE DES DIFFERENTS MODES DE TRANSPORT		1,8	1,8	1,8	1,8	0,2 13,0%
<b>46</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRANSPORT		2,8	2,8	2,6	2,6	0,9 35,5%
<b>46</b>	Développement et réhabilitation du réseau météorologique national		0,9	0,9	0,9	0,9	0,4 40,5%
<b>Total 46</b>		0	48,1	48,1	47,9	47,9	1,8 3,8%
<b>48</b>	DÉSARMEMENT ET DÉMOBILISATION		0,4	0,4	0,4	0,4	0,1 37,7%
<b>48</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION		2,8	2,8	2,8	2,8	0,6 19,8%
<b>48</b>	REINTEGRATION		0,3	0,3	0,3	0,3	0,1 19,0%
<b>Total 48</b>		0	3,5	3,5	3,5	3,5	0,8 21,7%
<b>49</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL		3,7	3,7	3,7	3,7	3,3 87,5%
<b>Total 49</b>		0	3,7	3,7	3,7	3,7	3,3 87,5%
<b>50</b>	AMELIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ETAT		5,8	5,8	1,8	1,8	0,3 15,1%
<b>50</b>	APPROFONDISSEMENT DE LA REFORME ADMINISTRATIVE		0,3	0,3	0,3	0,3	0,2 56,1%
<b>50</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE		9,3	9,3	9,3	9,3	4,4 47,1%
<b>Total 50</b>		0	15,3	15,3	11,3	11,3	4,8 42,4%
<b>51</b>	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ELECAM		8,6	10,6	8,6	10,6	6,5 75,7%
<b>51</b>	COORDINATION ET PILOTAGE DES ELECTIONS AU CAMEROUN		2,5	0,5	2,5	0,5	- 0,0%

CODE CHAP.	LIBELLES PROGRAMMES / CHAPITRES	AE initiale (LFR)	AE révisée	CP initial (LFR)	CP révisé	Ordonnement	TX. ORDO
<b>Total 51</b>		0	11,1	11,1	11,1	11,1	6,5 58,6%
52	PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME		0,5	0,1	0,5	0,1	- 0,0%
52	COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL		0,8	1,2	0,8	1,2	0,5 58,0%
<b>Total 52</b>		0	1,2	1,2	1,2	1,2	0,5 36,4%
53	Gouvernance et appui institutionnel du Sénat		15,2	15,2	15,2	15,2	15,2 100,0%
54	PROMOTION DU BILINGUISME		0,6	0,6	0,6	0,6	0,5 80,0%
54	PROMOTION DU MULTICULTURALISME		0,6	0,6	0,6	0,6	0,5 80,0%
54	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DE LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME		1,8	1,8	1,8	1,8	1,7 99,6%
<b>Total 54</b>		0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,7 91,5%
55	PENSIONS		240,0	240,0	240,0	240,0	114,4 47,7%
56	REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE		491,0	491,0	491,0	491,0	102,3 20,8%
57	REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE INTERIEURE		491,4	491,4	491,4	491,4	49,7 10,1%
60	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS		142,3	142,3	142,3	142,3	72,7 51,1%
65	DEPENSES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT		303,5	303,5	303,5	303,5	178,5 58,8%
92	PARTICIPATION DE L'ETAT DANS LES ENTREPRISES PARAPUBLIQUES ET PRIVEES		20,0	20,0	20,0	20,0	17,9 89,4%
93	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES		15,0	15,0	15,0	15,0	- 0,0
94	INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENT		95,1	95,1	95,1	95,1	55,4 0,6
95	PRISE EN CHARGE DES REPORTS DE CREDITS		7,0	7,0	7,0	7,0	- 0,0%
	<b>TOTAL</b>		<b>4 724,5</b>	<b>4 724,5</b>	<b>4 670,0</b>	<b>4 670,0</b>	<b>1 483,9 31,8%</b>
	<b>DEPENSES A COUVRIR</b>						<b>448,2</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>1 932,1</b>

Source:MINFI/DGB

### ANNEXE 3 : Les dépenses selon la classification administrative (en milliards)

CHAP	DEPENSES COURANTES			DEPENSES EN CAPITAL			TOTAL			
	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Taux exécution
PRC	34,6	34,6	16,3	6,0	6,0	4,4	40,6	40,6	20,7	51,0%
SR PRC	5,0	5,0	2,0	0,9	0,9	0,7	5,9	5,9	2,7	45,5%
AN	18,0	18,0	18,0	6,7	6,7	3,7	24,7	24,7	21,7	87,8%
SPM	12,7	12,7	8,6	5,0	5,0	1,4	17,7	17,7	10,0	56,4%
CES	1,1	1,1	1,1	0,5	0,5	0,5	1,6	1,6	1,6	100,0%
MINREX	27,7	27,7	8,6	3,1	3,1	0,1	30,8	30,8	8,8	28,5%
MINAT	32,1	32,1	14,3	2,7	2,7	0,0	34,8	34,8	14,3	41,1%
MINJUSTICE	56,0	56,0	19,8	4,5	4,5	0,6	60,5	60,5	20,4	33,7%
CS	2,9	2,9	1,6	1,2	1,2	-	4,1	4,1	1,6	39,8%
MINMAP	13,4	13,4	4,9	1,1	1,1	0,1	14,5	14,5	5,0	34,4%
CONSUPE	3,8	3,8	1,8	1,4	1,4	-	5,2	5,2	1,8	35,2%
DGSN	84,2	84,2	38,0	3,0	3,0	0,9	87,2	87,2	38,9	44,6%
MINDEF	239,9	239,9	116,0	6,0	6,0	3,1	245,9	245,9	119,0	48,4%
MINAC	3,4	3,4	1,6	1,3	1,3	0,5	4,7	4,7	2,1	43,7%
MINEDUB	201,8	201,5	90,2	31,0	31,2	0,9	232,7	232,7	91,1	39,1%
MINSEP	21,3	21,3	11,0	21,0	21,0	0,1	42,3	42,3	11,1	26,3%
MINCOM	2,9	2,9	1,4	1,7	1,7	0,1	4,6	4,6	1,5	32,8%
MINESUP	52,0	52,0	26,0	5,5	5,5	0,2	57,5	57,5	26,2	45,6%
MINRESI	7,2	7,2	3,6	1,5	1,5	0,2	8,7	8,7	3,8	43,9%
MINFI	50,3	50,7	21,1	6,1	6,1	2,6	56,4	56,8	23,7	41,8%
MINCOMMERCE	6,3	6,3	2,9	1,2	1,2	0,0	7,5	7,5	3,0	39,5%
MINEPAT	16,8	16,8	10,5	34,4	34,4	5,1	51,2	51,2	15,6	30,4%
MINTOUL	3,6	3,6	1,6	5,3	5,3	0,6	8,9	8,9	2,2	24,6%
MINESSEC	379,2	379,1	176,8	7,8	7,8	0,6	387,0	387,0	177,4	45,8%
MINJEC	13,5	13,5	6,5	6,7	6,7	3,5	20,2	20,2	10,0	49,5%
MINDEC	4,4	4,4	1,5	41,7	41,7	1,5	46,1	46,1	3,0	6,6%
MINEPDED	3,7	3,7	1,5	2,7	2,7	0,1	6,4	6,4	1,6	24,3%
MINMIDT	5,5	5,5	2,4	4,0	4,0	0,2	9,5	9,5	2,6	27,0%
MINADER	23,6	23,6	10,2	63,3	63,3	1,1	87,0	87,0	11,3	13,0%
MINEDIA	14,3	14,3	8,1	27,2	27,2	2,0	41,5	41,5	10,1	24,2%
MINEE	5,1	5,1	2,1	221,0	221,0	9,2	226,1	226,1	11,3	5,0%
MINFOF	10,4	10,4	4,4	5,6	5,6	1,2	15,9	15,9	5,6	34,8%

CHAP	DEPENSES COURANTES			DEPENSES EN CAPITAL			TOTAL			
	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Taux exécution
MINEFOP	13,3	13,3	6,9	5,7	5,7	1,2	19,0	19,0	8,1	42,4%
MINTP	58,5	56,2	6,3	406,3	408,7	85,9	464,8	464,8	92,1	19,8%
MINDCAF	16,3	16,3	9,3	1,8	1,8	0,2	18,2	18,2	9,5	52,4%
MINHDU	12,8	12,8	2,6	112,1	112,1	9,5	124,8	124,8	12,2	9,7%
MINPMEESA	6,5	6,5	2,9	3,5	3,5	0,7	10,0	10,0	3,6	36,2%
MINSANTE	112,5	112,5	34,8	83,6	83,6	7,0	196,2	196,2	41,8	21,3%
MINTSS	4,9	4,9	2,3	0,6	0,6	-	5,5	5,5	2,3	42,5%
MINAS	7,7	7,7	3,1	2,9	2,9	0,3	10,5	10,5	3,4	32,2%
MINPROFF	6,7	6,7	2,3	1,2	1,2	0,1	7,9	7,9	2,4	30,9%
MINPOSTEL	4,9	4,9	2,2	16,6	16,6	0,2	21,5	21,5	2,4	11,2%
MINT	4,9	4,9	1,7	43,0	43,0	0,1	47,9	47,9	1,8	3,8%
CNDDR	2,0	2,0	0,8	1,5	1,5	-	3,5	3,5	0,8	21,7%
CC	3,2	3,2	2,8	0,5	0,5	0,5	3,7	3,7	3,3	87,5%
MINFOPRA	9,3	9,3	4,3	2,0	2,0	0,5	11,3	11,3	4,8	42,4%
ELECAM	10,6	10,6	6,0	0,5	0,5	0,5	11,1	11,1	6,5	58,6%
CNDHL	1,0	1,0	0,5	0,3	0,3	-	1,2	1,2	0,5	36,4%
SENAT	12,0	12,0	12,0	3,2	3,2	3,2	15,2	15,2	15,2	100,0%
COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME	2,4	2,4	2,1	0,6	0,6	0,6	3,0	3,0	2,7	91,5%
REPORT	2,0	2,0	-	95,1	95,1	55,4	97,1	97,1	55,4	192,2
<b>TOTAL ORGANISMES</b>	<b>1 648,4</b>	<b>1 646,1</b>	<b>737,4</b>	<b>1 312,0</b>	<b>1 314,6</b>	<b>210,9</b>	<b>2 960,4</b>	<b>2 960,7</b>	<b>948,4</b>	<b>32,0%</b>
PENSIONS	240,0	240,0	114,4							
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	142,3	142,3	72,7							
DEPENSES COMMUNES FCMT	303,5	291,1	167,8							
AUTRES DEPENSES FCTMT	-	-	-							
DEPENSES A COUVRIR FCMT	-	-	199,1							
<b>TOTAL DEPENSES COURANTES (A)</b>	<b>2 334,1</b>	<b>2 319,5</b>	<b>1 291,3</b>							
DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	491,0	491,0	102,3							
Principal	327,5	312,5	63,2							
Intérêts	163,5	178,5	39,1							

CHAP	DEPENSES COURANTES			DEPENSES EN CAPITAL			TOTAL			
	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Dotation initiale (LFR)	Dotation finale	Exécution	Taux exécution
DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	492,9	494,2	51,3							
Principal	427,7	387,4	43,5							
Intérêts	65,2	106,8	7,8							
AUTRE DETTE PUBLIQUE	0,0	0,0	-							
DEPENSES A COUVRIR DETTE	-	-	166,9							
<b>TOTAL SERVICE DE LA DETTE (B)</b>	<b>983,9</b>	<b>985,2</b>	<b>320,6</b>							
PARTICIPATIONS	-	10,7	9,2							
REHAB. / RESTRUCT.	20,0	20,0	17,9							
INTERVENTIONS EN INVEST.	15,0	15,0	-							
AUTRES INVEST.	5,0	5,0	-							
DEPENSES EN CAPITAL ORGANISME	1 312,0	1 314,6	210,9							
<i>Dont FINEX</i>	733,8	733,8	-							
DEPENSES A COUVRIR INV.	-	-	82,2							
<b>TOTAL OP. DE DEVELOPPEMENT ( C)</b>	<b>1 352,0</b>	<b>1 365,3</b>	<b>320,2</b>							
<b>TOTAL GENERAL (A+B+C)</b>	<b>4 670,0</b>	<b>4 670,0</b>	<b>1 932,1</b>							

Sources :MINFI/DGB

### ANNEXE 3 : Exécution du service de la dette (en milliards)

	CHAP	AE révisée	CP révisé	Enga- gement	Ordonnan- cement	Paiement
20	MINISTERE DES FINANCES	0,2	0,2	-	-	-
40	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	1,0	1,0	-	-	-
56	DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE	491,0	491,0	102,3	102,3	-
57	DETTE PUBLIQUE INTERIEURE	491,4	491,4	49,7	49,7	10,2
65	DEPENSES COMMUNES	1,6	1,6	1,6	1,6	0,0
	<b>TOTAL</b>	<b>985,2</b>	<b>985,2</b>	<b>153,6</b>	<b>153,6</b>	<b>10,2</b>
	<b>DEPENSES A COUVRIR</b>			<b>166,9</b>	<b>166,9</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>320,6</b>	<b>320,6</b>	

Sources : MINFI/DGB

### ANNEXE 4 : Les dépenses selon la région (en milliards)

REGION FINANCIERE	CP initial	CP révisé	Enga- gement	Ordonnan- cement	Prise en charge comptable	Tx Ordo	Tx PEC
ADAMAOUA	11,9	12,0	3,3	3,3	3,1	27,5%	25,9%
CENTRE	34,4	35,2	7,1	7,1	5,9	20,1%	16,9%
EST	14,0	14,9	2,4	2,4	1,8	16,3%	12,2%
EXTREME NORD	22,5	24,0	5,0	5,0	4,6	20,6%	19,2%
LITTORAL	9,5	10,5	3,6	3,6	3,5	34,5%	33,3%
LITTORAL II	5,9	5,8	0,9	0,9	0,8	14,8%	14,3%
NORD	12,9	12,9	2,3	2,3	2,3	17,9%	17,8%
NORD OUEST	14,4	15,4	3,5	3,5	2,5	22,6%	16,4%
OUEST	18,5	18,9	4,0	4,0	3,9	21,0%	20,4%
SUD	13,9	15,4	2,7	2,7	2,3	17,8%	15,0%
SUD OUEST	14,1	16,6	4,2	4,2	4,1	25,4%	25,1%
<b>TOTAL</b>	<b>172,0</b>	<b>181,7</b>	<b>39,0</b>	<b>39,0</b>	<b>35,0</b>	<b>21,5%</b>	<b>19,2%</b>

Sources : MINFI/DGB

# TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES TABLEAUX .....	iii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	iii
LISTE DES ENCADRES .....	iii
RESUME EXECUTIF .....	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : EXECUTION DES RESSOURCES .....	4
1.1. Les recettes internes.....	4
1.1.1. Les recettes pétrolières .....	5
1.1.2. Les recettes non pétrolières .....	5
1.1.2.1. Les recettes fiscales.....	6
1.1.2.2. Les recettes non fiscales.....	10
1.2. Emprunts et dons.....	11
1.2.1. Emprunts.....	12
1.2.1.1. Prêts .....	12
1.2.1.2. Emprunts bancaires .....	12
1.2.1.3. Emissions de titres publics .....	12
1.2.2. Les dons.....	14
DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES.....	15
2.1. Dépenses par nature économique .....	16
2.1.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette).....	16
2.1.1.1. Dépenses de personnel .....	16
2.1.1.2. Biens et services .....	17
2.1.1.3. Transferts et subventions .....	17
2.1.2. Dépenses d'investissement.....	17
2.1.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes .....	18
2.1.2.2. Dépenses en capital sur financements extérieurs .....	19
2.1.3. Service de la dette publique .....	19
2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure .....	19
2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure .....	20
2.2. Cas particuliers des dépenses sociales .....	20
TROISIEME PARTIE : SOLDES BUDGETAIRES ET FINANCEMENT .....	21
3.1. Soldes budgétaires .....	21
3.2. Financement.....	22
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES.....	24

4.1.	Situation de la passation et de l'exécution des marchés publics .....	24
4.1.1.	Niveau de mise en œuvre des opérations de passation et d'exécution des marchés publics .....	24
4.1.2.	Faits majeurs relevés dans la passation des marchés publics .....	26
4.1.3.	Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique .....	27
4.2.	Gestion Budgétaire Spécifique.....	27
4.2.1.	Exécution du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte Contre le Coronavirus et ses Répercussions Economiques et Sociales (CAS COVID-19) ..	27
4.2.2.	Mise en œuvre de la décentralisation.....	28
4.3.	Problématiques particulières.....	32
4.3.1.	Procédures dérogatoires .....	32
4.3.1.1.	Avances de trésorerie .....	33
4.3.1.2.	Régies d'avances.....	34
4.3.2.	Dettes flottantes .....	34
4.3.3.	Les modalités d'exécution des financements extérieurs .....	35
	CONCLUSION .....	37
	ANNEXES .....	vi
	ANNEXE 1 : Changements induits par l'ordonnance du 07 juin 2021 sur les grandes rubriques du budget .....	vi
	a. Ressources.....	vii
	b. Dépenses.....	vii
	c. Financement du déficit budgétaire .....	x
	ANNEXE 2 : Récapitulatif de l'exécution Les dépenses par programme (en milliards) .....	xiv
	ANNEXE 3 : Les dépenses selon la classification administrative (en milliards).....	xxiii
	ANNEXE 3 : Exécution du service de la dette (en milliards) .....	xxvi
	ANNEXE 4 : Les dépenses selon la région (en milliards) .....	xxvi
	TABLE DE MATIERES.....	xxvii